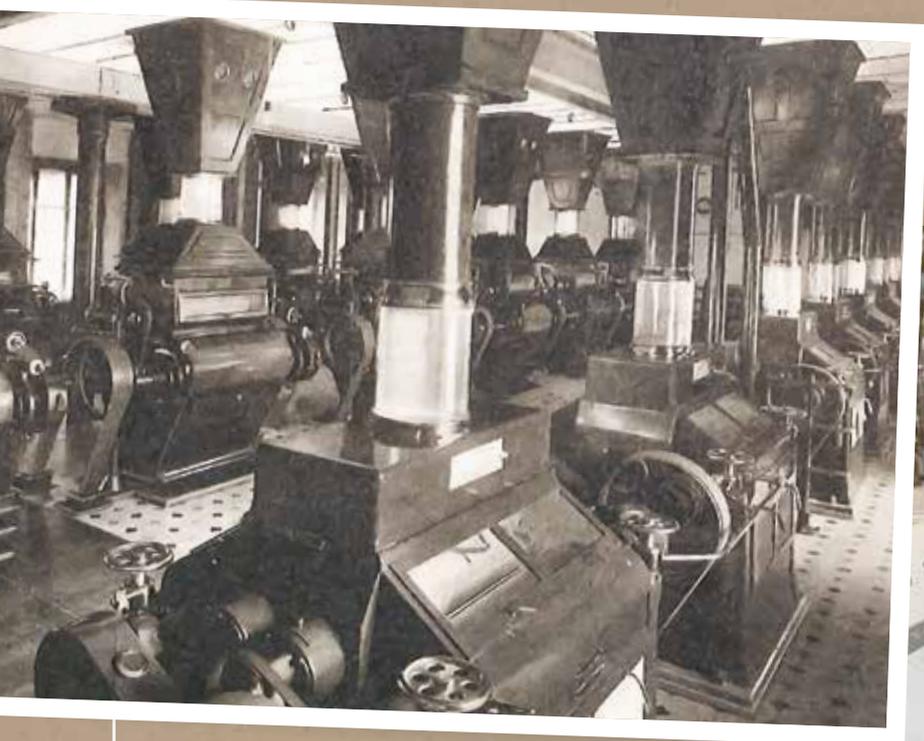


RAPPORT DE GESTION 2024



Étage des appareils à
cylindres des Minoteries de
Plainpalais SA en 1935

Les installations du
moulin de Granges-
près-Marnand en 2024



1885 – 2025

Impressum

Direction

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
Tél.: +41 26 668 5111
gmsa.ch

Project management & traduction

Groupe Minoteries SA
Secrétariat Direction générale et communication
Fabienne Demierre et Esther Nussbaumer
(La version française fait foi)

Textes

Céline Amaudruz
Alain Raymond
Blaise Simon
Gaetan Schmid
essencedesign

Conception graphique

essencedesign, Lausanne
essencedesign.com

Photographies

Archives GMSA: Couverture/p. 10-11/32-33/56-57/68-69
Bacchus Prod, Neuchâtel: p. 8
Foto Basler, Aarau: p. 47
Foto Plus Schweiz GmbH, Luzern: p. 46
iStock: p. 18/20/57
Marion Landon, Estavayer-le-Lac: p. 46
MIRAGES PHOTOGRAPHY, Fribourg: p. 4/40-41/46-47
Nicolas Repond, Vuadens: p. 69
Perspektiven by Christoph Wyss, Stans: p. 16
Shutterstock: p. 68

Impression

Polygravia Arts Graphiques SA, Châtel-Saint-Denis
polygravia.ch

Sommaire

| | |
|---|----|
| Message de la Présidente et du CEO | 4 |
| Chiffres-clés du groupe | 5 |
| Événements majeurs | 6 |
| Présent partout en Suisse, GMSA c'est... | 8 |
| Rapport de situation | 10 |
| <i>L'exercice 2024 en bref</i> | 12 |
| <i>La stratégie du groupe</i> | 14 |
| <i>Rapport Durabilité (ESG)</i> | 18 |
| <i>140 ans de tradition et d'innovation</i> | 27 |
| <i>Commentaires sur les résultats</i> | 30 |
| <i>Perspectives</i> | 31 |
| Corporate Governance | 32 |
| Rapport de rémunération | 56 |
| Rapports financiers | 68 |
| <i>Comptes consolidés du groupe</i> | 70 |
| <i>Comptes annuels</i> | 94 |

Message de la Présidente et du CEO

Cette année, Groupe Minoteries SA célèbre un jalon marquant: 140 ans d'existence.

Fondée en 1885 à Genève, Minoteries de Plainpalais SA, rebaptisée Groupe Minoteries SA (GMSA) en 2002 est devenue, au fil des décennies, un acteur incontournable du secteur de la meunerie. À l'heure où les défis mondiaux se multiplient - des enjeux environnementaux à la nécessité de garantir la sécurité alimentaire en passant par les troubles géopolitiques grandissants - il est essentiel de jeter un regard rétrospectif attentif et reconnaissant sur cet héritage tout en se projetant de manière aussi déterminée que prudente vers l'avenir.

Depuis sa création, GMSA a su allier savoir-faire traditionnel et innovation. Pionnier dans son domaine, notre groupe a toujours mis l'accent sur la qualité des produits, une sécurité alimentaire irréprochable ainsi que la mise en avant de produits agricoles suisses. Tout au long de son histoire, l'entreprise n'a pas compté ses efforts pour s'adapter aux besoins d'un marché en constante évolution. Les moulins ont été modernisés, les méthodes de production optimisées et les gammes de produits enrichies d'une multitude de labels répondant aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui. Ainsi, GMSA cherche à consolider ses bases tout en diversifiant ses activités.

Le succès du groupe repose également sur sa capacité à établir des partenariats solides avec tous les acteurs de sa branche cardinale, de l'agriculteur aux boulangers, sans oublier les consommateurs. En 2024, GMSA a été le premier meunier à soutenir, au moyen d'une prime (programme AgrolImpact), les agriculteurs réduisant leur empreinte carbone. Notre entreprise joue également un rôle pionnier en favorisant l'approvisionnement de céréales de haute qualité provenant d'une agriculture plus durable. «Ce modèle de coopération est un bon exemple dans un monde où la responsabilité sociale et environnementale est devenue cruciale», souligne Céline Amaudruz. Les 140 années d'existence de GMSA ne sont pas seulement le fruit d'un passé glorieux, mais aussi le socle de notre avenir. La transmission du savoir-faire artisanal aux nouvelles générations est une priorité pour notre entreprise. La passion pour le métier doit continuer à être inculquée pour que ce savoir-faire se renouvelle. «Le plus bel exemple est la victoire de notre ancien apprenti, Hermann-Jakob Gütler, au Mühlen-Masters 2024, un concours international opposant les meilleurs jeunes meuniers et meunières d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse», relève Alain Raymond.

Le groupe affronte aussi des défis de taille. «La guerre des prix qui se déroule actuellement dans un marché meunier en surcapacité met notre groupe sous pression» explique Céline Amaudruz. Le niveau des prix est parfois tellement bas qu'il ne correspond plus du tout au travail fourni et explique les résultats en recul de GMSA. «Cette situation est préjudiciable pour toute la chaîne de valeur» poursuit Alain Raymond.

Malgré le contexte, GMSA continue son chemin pour augmenter la valeur ajoutée de ses produits. En investissant dans des outils modernes et respectueux de l'environnement comme la construction du nouveau moulin à meules de pierre de Riddes, GMSA démontre qu'il est possible d'allier performance économique ainsi que responsabilité écologique et sociétale. Et cela, en soutenant un produit vieux de 900 ans d'histoire, le Pain de seigle valaisan AOP. «Le groupe n'entend pas s'arrêter en si bon chemin, d'autres projets destinés à consolider la place de GMSA dans le paysage agroalimentaire suisse durant ces prochaines années sont en cours de développement» se réjouit Céline Amaudruz.

En conclusion, ces 140 ans ne constituent pas un simple chiffre mais le socle inaltérable d'une véritable histoire d'engagement, de passion et d'innovation. Les collaboratrices et collaborateurs ont permis à GMSA de devenir l'entreprise qu'elle est aujourd'hui. Tout en restant fidèle à ses principes, ses valeurs et ses traditions, l'entreprise est prête et déterminée à relever les défis à venir avec la ferveur qui la caractérise et qui a marqué ses débuts; en continuant à honorer son héritage tout en se tournant vers demain! Que les 140 prochaines années soient au moins tout aussi riches et inspirantes!



Céline Amaudruz
Présidente du Conseil
d'Administration

Alain Raymond
CEO

Chiffres-clés du groupe

(état au 31.12.2024)

1'327

clients nous font confiance

145.0

 MILLIONS

chiffre d'affaires net en CHF (-2.1%*)

120'941

 TONNES

de céréales ont été transformées sur nos différents sites (-4.1%*)

276

 CHF

cours de l'action (-1.4%*)

180.2

collaboratrices et collaborateurs œuvrent avec passion pour notre entreprise (en équivalent plein temps, EPT), (+1.3EPT*)



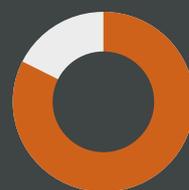
83.4%

de nos céréales panifiables sont fournis par des exploitations agricoles suisses (-4.1pt*)



3.7%

EBIT sur chiffre d'affaires net (-0.8pt*)



82.4%

de fonds propres (+1.2pt*)

*comparé au 31.12.2023

Événements majeurs

Janvier



Réduction des volumes dans la meunerie suisse

Depuis plusieurs décennies, les meuneries suisses font face à une surcapacité de production. La situation s'est récemment exacerbée. La fermeture partielle de l'usine Nestlé à Wangen à la mi-2024 combinée à la perte de mouture pour les farines techniques suite au rejet de la motion Knecht par le Conseil national, a engendré une réduction du volume de production, estimée à 15%. Par ailleurs, la diminution constante du nombre d'artisans boulangers complique encore davantage la situation. L'évolution de la branche est préoccupante, exerçant une pression considérable sur les marges. Pour relever ces défis, GMSA doit continuer à optimiser ses coûts et diversifier ses activités.

Février



Nouvelle structure pour la Direction générale

Depuis février dernier, la Direction générale a été réorganisée et compte maintenant cinq membres. Celle-ci peut désormais s'appuyer sur quatre pôles répartis entre: les achats et la durabilité, les opérations, le commerce, ainsi que les finances et l'informatique. Cette réorganisation s'inscrit dans notre quête permanente d'efficacité.

Avril



Moulin du Valais: un atout distinctif pour GMSA

Le lundi 8 avril 2024, nous avons célébré le premier coup de pelle et organisé une conférence de presse pour marquer le lancement de la construction du moulin du Valais. Celui-ci sera en partie dédié à la filière du Pain de seigle valaisan AOP. Cet événement a suscité d'excellents retours au sein de toute la branche. À ce jour, les travaux progressent comme prévu: le gros œuvre est terminé et les anciennes installations de Naters ont été révisées et transférées à Riddes. Les premiers essais devraient être réalisés durant le mois de mai. L'inauguration est quant à elle prévue le 1^{er} juillet 2025.

Septembre



Guerre des prix dans le cadre des augmentations des coûts des céréales

Dans le contexte de l'augmentation des prix des matières premières, GMSA a dû relever ses prix de la farine pour la troisième année en quatre ans. Cette situation s'avère complexe à gérer dans un marché globalement en surcapacité et donc sous forte pression. En conséquence, une véritable guerre des prix oppose désormais les différents acteurs du secteur.



Mai



Assemblée générale à Granges-près-Marnand

Pour la première fois en 15 ans, l'Assemblée générale du 15 mai 2024 s'est tenue dans le village où se trouve notre siège administratif et juridique. Cette occasion a permis à nos actionnaires de visiter nos installations et de partager une délicieuse raclette en toute convivialité après l'Assemblée. Un véritable succès!

Juin



Augmentation du prix indicatif

Le 10 juin 2024, swiss granum, organe représentant l'ensemble de la filière céréalière, a décidé d'augmenter le prix indicatif des céréales panifiables aux agriculteurs de CHF 1.50/100 kg.

Juillet



La pire récolte des 25 dernières années

La récolte de céréales panifiables de 2024 est la pire en 25 ans. Son rendement a été inférieur de plus de 30% à celui d'une année normale. Cette mauvaise récolte est principalement due à l'humidité et au manque de soleil. Les producteurs en sont durement affectés, avec une perte de revenu significative. Pour pallier cette pénurie de volumes, le Conseil fédéral a décidé de débloquer des contingents d'importation supplémentaires.

Octobre



Lancement de Protaneo chez Manor

Après un lancement réussi dans les cuisines collectives, Protaneo est disponible depuis octobre dans le commerce de détail chez Manor. Nos deux produits végétaux et durables, le hachis et l'émincé, sont fabriqués 100% en Suisse, du champ à l'assiette. Basés sur de la farine de pois jaunes et de féveroles certifiés IP-SUISE, ils ne contiennent aucun additif. En tant que source de protéines, Protaneo convainc par son goût et convient parfaitement à une multitude de créations culinaires qui soutiennent une alimentation saine et régionale.

Novembre



MühlenMasters 2024: la relève suisse triomphe

Le 8 novembre 2024, les meilleurs jeunes meuniers et meunières d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse se sont affrontés au Moulin Rubin, à Lahr (DE). Hermann-Jakob Gütler, ancien apprenti du Groupe Minoteries SA, a su convaincre par sa précision et son expertise lors des six épreuves et a remporté le titre de meilleur meunier. Il s'agit d'un grand succès pour la Suisse et une preuve impressionnante de la qualité de notre formation.

Décembre



AgroImpact: ensemble, faisons avancer la protection du climat

En tant que membre d'AgroImpact, GMSA est le premier meunier encourageant la décarbonisation de l'agriculture suisse. L'association soutient les exploitations avec des plans d'actions individuels pour la réduction du CO₂ et récompense leur engagement avec des primes climatiques. En achetant des matières premières certifiées et en payant ces primes, GMSA renforce la transformation durable de l'agriculture et améliore son propre bilan CO₂.

Présent partout en Suisse, GMSA c'est...

Producteur



Meunier



...le lien entre le champ et l'assiette, entre le producteur et le consommateur, entre le meunier et l'artisan boulanger. C'est contribuer chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable. GMSA, bien plus que des meuniers.



1. **Site de Granges-près-Marnand**
Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand/VD

Siège administratif et juridique
Groupe Minoteries SA
Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand
Commune de Valbroye/VD
+41 26 668 51 11
groupe@gmsa.ch



2. **Steiner Mühle AG**
Langnaustrasse 144
3436 Zollbrück/BE



3. **Gebr. Augsburg AG,**
Rhonemühle Naters
Mühleweg 2
3904 Naters/VS
(dès 2025: 1908 Riddes/VS)



4. **Bonvita AG**
Hofwissenstrasse 15
8260 Stein am Rhein/SH



5. **Silo Schwarzenbach**
Salen 1065
9536 Schwarzenbach/SG



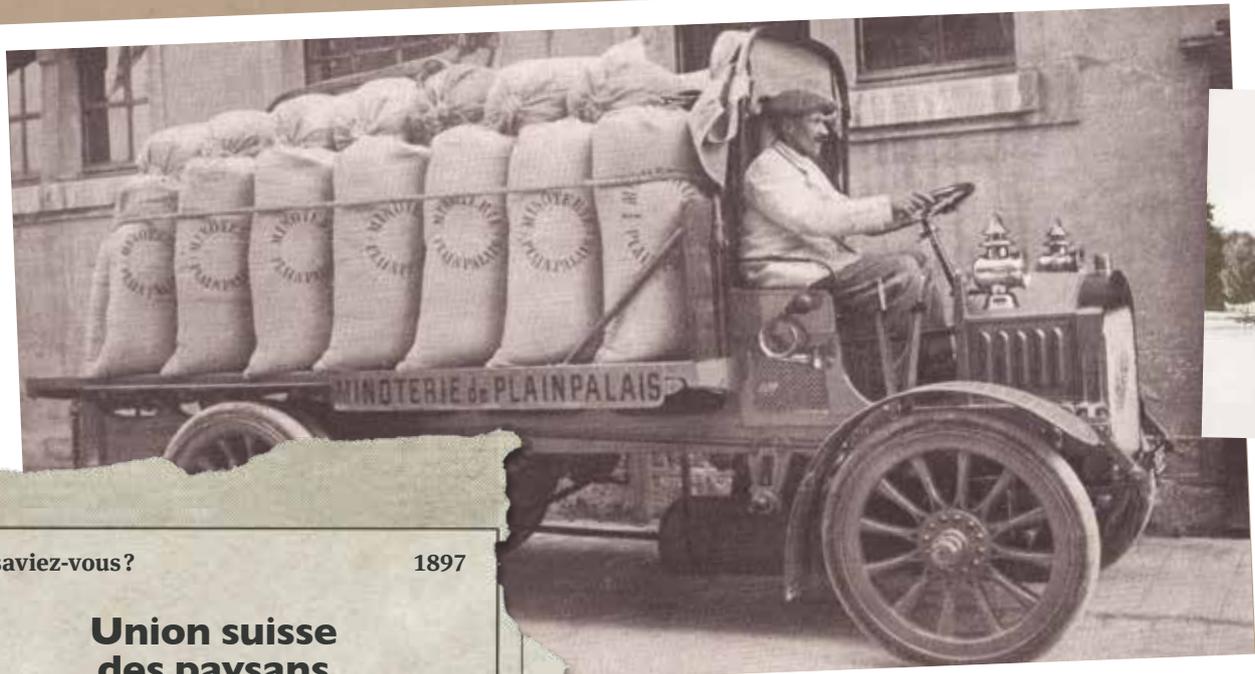
6. **Site de Goldach**
St. Gallerstrasse 117
9403 Goldach/SG

RAPPORT DE SITUATION

1885 – 1929

Les premiers pas vers l'essor meunier

Un camion « Ballabey » de 3 tonnes flambant neuf qui vient d'être livré aux Minoteries de Plainpalais SA



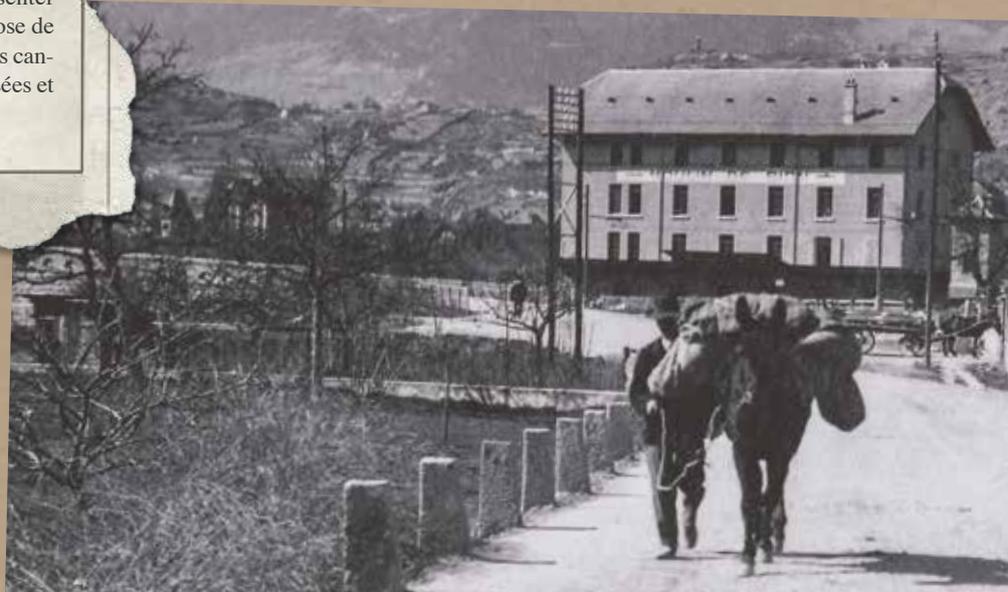
Le saviez-vous?

1897

Union suisse des paysans

Dans l'optique de mieux défendre les intérêts des familles paysannes, l'Union suisse des paysans (USP) fut fondée en tant que faitière de l'agriculture indigène. A la fin du XIX^e siècle, les familles paysannes de Suisse souffraient de pauvreté extrême en raison de revenus trop faibles et de la concurrence des importations avec le chemin de fer et les bateaux à vapeur. C'est pourquoi, des parlementaires fédéraux ont décidé d'unir leur force pour mieux représenter la cause paysanne. Aujourd'hui, l'USP se compose de quatre départements, de 25 fédérations paysannes cantonales, de 60 organisations faitières et spécialisées et d'autres commissions techniques agricoles.

Les Moulins de Sion SA en 1919



1885

Fondation de Minoteries de Plainpalais SA le 18 avril 1885 au bord de l'Arve à Genève

Ce fut la première société anonyme meunière à caractère non familial. Ce moulin, qui fonctionnait à la force hydraulique, était géré en société avec une participation spéciale en faveur des actionnaires boulangers.



22.12.1886

Incendie dans les combles du bâtiment qui détruit tout le moulin

24.12.1887

Mise en exploitation du nouveau moulin reconstruit sur un nouvel emplacement et volumes croissants



1904

Réalisation d'un système d'emmagasiner pour les sacs

Construction du premier silo à blé en béton armé (300 wagons = 30'000 quintaux* de blé) et raccordement du moulin au réseau de la Compagnie Genevoise des Transports Electriques apportant de nouveaux moyens de développement.

*1 quintal = 100 kg

Le saviez-vous?

1915

Monopole fédéral des céréales

Les Autorités décrètent que les achats sont désormais décidés par le Conseil fédéral qui fixe le prix de la farine au vu du ralentissement des importations (et l'obligation de constituer des réserves).



1919

Construction des Moulins de Sion SA

Afin d'éviter les frais de transport vers le Haut-Valais et de mieux desservir l'ensemble du canton, les Minoteries de Plainpalais SA construisirent leur deuxième moulin avec une production quotidienne de 250 quintaux.

L'exercice 2024 en bref

GMSA maintient sa position sur le marché de la meunerie suisse en décroissance. L'exercice 2024 se résume par une combinaison de facteurs défavorables à la branche meunière. En effet, la surcapacité de la meunerie suisse, la hausse des prix indicatifs des céréales et la mauvaise récolte 2024 exercent une forte pression sur le marché. Dans ce contexte mouvementé, GMSA clôture l'exercice en recul par rapport à l'année passée.

Dans un marché tempétueux, GMSA maintient sa trajectoire malgré une baisse de 2.1% de son chiffre d'affaires et une diminution de 15.0% de son bénéfice.

L'augmentation des prix des matières premières (CHF 1.50/100 kg) pour la troisième année en quatre ans a eu un impact négatif sur le résultat. En effet, bien que les prix augmentent dès la récolte, leur répercussion n'a pu se faire qu'entre les derniers mois de l'année et le début de 2025. Cette situation a été d'autant plus complexe à gérer dans un marché déjà en surcapacité et soumis à une très forte pression. Par ailleurs, un rendement meunier plus faible dû à la récolte médiocre s'ajoute à l'augmentation des coûts des matières premières, affectant directement la marge brute, qui a chuté de 3.0%. Les coûts n'ayant pas pu être réduits sur l'année, le bénéfice est ainsi fortement impacté. Parmi les principales hausses de coûts, on note la masse salariale (+2% en 2024), l'accentuation de la consommation énergétique (électricité), l'augmentation de notre principale assurance ainsi que des frais d'analyses complémentaires.

Évolution des segments

Cette année, après plusieurs années de croissance, le chiffre d'affaires est en recul de 2.1%, en raison d'une diminution de volume de 2.7%.

Le segment enregistrant le plus fort recul du chiffre d'affaires est celui de l'industrie, avec une baisse de 6.2%. En effet, la réduction des volumes Nestlé a significativement impacté le second semestre de 2024.

La boulangerie artisanale est également en perte de vitesse, avec une baisse de 2.7%. Elle suit l'évolution de l'artisanat telle qu'elle est communiquée par l'association des boulangers-confiseurs suisses depuis plusieurs années. Les secteurs du retail et des grossistes, quant à eux, connaissent une belle croissance de 5.5%.



Après une année 2023 difficile en raison de l'inflation, le portefeuille des produits Bio (farines, mélanges et céréales de petits déjeuners) a progressé de 5.5%. Il en va de même pour les produits de panure, dont le chiffre d'affaires croît de 6.8% suite à une évolution positive des volumes. En revanche, le plus grand secteur de notre portefeuille, les «farines traditionnelles», perd 3.5% et impacte le chiffre d'affaires global du groupe.

Guerre des prix et instabilité du marché

Comme communiqué dans les perspectives du rapport intermédiaire paru en août 2024, le marché de la farine rencontre des difficultés.

La surcapacité, qui n'a cessé de croître ces deux dernières années, impacte fortement tous les acteurs du secteur, qui se livrent actuellement à une véritable guerre des prix.

Lors de son assemblée des délégués du 8 novembre 2024, les membres de la FMS ont pris position sur la question: Percevez-vous actuellement une guerre des prix dans le secteur de la meunerie? Et si oui, dans quelle mesure est-elle importante? 81% des participants ont jugé cette guerre des prix comme très forte et menaçant l'existence de leur entreprise.

D'autres facteurs accentuent encore cette pression sur les prix. En effet, le 10 juin 2024, swiss granum, l'organe de représentation de la branche céréalière, a décidé d'augmenter le prix indicatif des céréales panifiables de CHF 1.50/100 kg aux agriculteurs. Enfin, la récolte médiocre engendre une perte de rendement de farine en raison des faibles poids à l'hectolitre des céréales.

La branche est dans une période difficile qui ne pourra être corrigée que par une adaptation de la structure de la meunerie suisse.

La plus mauvaise récolte de céréales depuis 25 ans

La récolte de céréales panifiables de 2024 a été la plus mauvaise depuis des décennies en raison d'un temps frais et humide. Les fréquentes précipitations et le manque d'ensoleillement ont considérablement affecté le rendement agricole.

Environ 20'000 tonnes de céréales panifiables ont été déclassées en céréales fourragères suite à une contamination par des mycotoxines et 2'000 tonnes ont dû être détruites, ce qui a entraîné d'importantes pertes de revenus pour les producteurs.

La teneur légèrement plus élevée en protéines et en gluten améliore certes la qualité boulangère par rapport à 2023, mais le rendement meunier fait défaut. En effet, la petite taille des grains due à la mauvaise météo oblige à moulin plus de céréales pour obtenir la même quantité de farine. Ceci impacte donc les coûts et pèse sur la marge brute de l'entreprise.

La récolte 2024 ne couvre pas les besoins annuels de la meunerie suisse. Le Conseil fédéral a donc augmenté les contingents d'importation de 20'000 tonnes en 2024 et de 60'000 tonnes pour 2025. Cela aidera la branche à surmonter la période jusqu'à la nouvelle récolte 2025 qui, espérons-le, sera bonne pour tous.



La stratégie du groupe

Le travail dans la continuité de la stratégie définie avec le Conseil d'Administration se poursuit.

Notre vision

Au cœur de notre communauté, nous créons, développons et fournissons des produits d'origine végétale et des services qui contribuent chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable.

Les valeurs qui nous rendent uniques

Responsabilité

En tant qu'acteur de référence, nous garantissons la santé et la sécurité des consommateurs par la qualité parfaite des produits que nous contribuons à élaborer et à distribuer. Les produits de la Terre sont la base de toute notre activité. Nous avons un devoir d'exemplarité en termes de durabilité.

Ouverture

Si nous voulons être capables d'inventer le futur et de vivre au quotidien l'innovation qui fera notre succès, nous devons être ouverts à la nouveauté et constamment prêts à bousculer le statu quo.

Proximité

Nous créons des liens et comptons étroitement les uns sur les autres au sein de l'entreprise, mais également sur nos partenaires. Nous nous devons tous, mutuellement, respect et empathie. Chaque jour, nous démontrons notre haut niveau d'implication ainsi que notre disponibilité sans faille.

Simplicité

Pour assurer le succès de notre entreprise et de notre communauté professionnelle, nous mettons tout en œuvre pour fluidifier l'ensemble des interactions de la chaîne de valeur.

Excellence

Pour tenir nos engagements et nos responsabilités en tant qu'acteur de premier plan, nous cultivons l'excellence à tous les niveaux de nos activités. L'excellence ne peut provenir que de la passion. Nous aimons nos métiers et recherchons constamment à devenir meilleurs.

Axes stratégiques

Des initiatives et des projets ont été conçus sur base des trois axes stratégiques définis par le Conseil d'Administration, auxquels s'ajoute un quatrième axe de soutien.

Ce quatrième axe a pour objectif de renforcer la communication interne, d'adapter nos structures organisationnelles, et d'orienter davantage notre culture d'entreprise vers les attentes des clients.



Réduction des coûts

Comme communiqué lors de la dernière Assemblée générale, au cours des trois dernières années, GMSA a réussi à réduire ses coûts en améliorant sa productivité et en diminuant de plus de CHF 3 mio certaines charges.



Cela nous a permis de clôturer sur d'excellents résultats ces dernières années. Cependant, la situation se veut plus tendue en 2024 en raison de la guerre des prix actuellement livrée sur le marché.

L'amélioration de nos structures est un travail constant et essentiel. Le processus d'amélioration continue, lancé en 2024, a permis d'intégrer les collaborateurs du site de Granges-près-Marnand, et les premiers résultats en termes d'efficacité ont été obtenus au cours de l'année. Ce travail doit nous permettre de rester compétitif, et dans les années à venir, l'extension de cette méthode à tous nos sites sera l'un de nos objectifs majeurs.

Croissance dans notre cœur de métier

Nous continuons d'être à l'écoute de nos clients pour leur apporter de réelles plus-values. Nous sommes par ailleurs fiers de compter d'excellents conseillers et conseillères qui soutiennent les boulangers dans leur développement et cela constitue une véritable plus-value de GMSA.



Depuis son lancement, la solution levain a été vendue à de nombreuses reprises, pour un préfinancement de GMSA supérieur à un demi-million de francs. Ce concept nous a permis d'améliorer notre service chez les clients actuels, mais il nous permettra aussi d'augmenter les volumes de farines vendues de plusieurs centaines de tonnes. Des exemples de réussite ont été communiqués ces deux dernières années mais voici encore un exemple pour l'année 2024.



En juillet, une installation a été mise en service en une seule journée dans la boulangerie Moos à Lucerne. Le client a été impressionné par l'efficacité de la mise en œuvre. La boulangerie souhaite se distinguer par la qualité et le «véritable pain artisanal». Ce concept répond totalement à ses attentes en améliorant le goût et la fraîcheur des produits.

Fabienne Mezzadri-Moos et son mari Marco Mezzadri gèrent l'entreprise familiale avec passion.

Diversification

Protaneo SA, détenue majoritairement par GMSA, a commercialisé ses deux produits au cours de l'année 2024. Les volumes vendus sont certes restés assez faibles, mais le développement commercial continue.



La qualité du hachis et de l'émincé convainc. De plus, les aspects durables, sains (sans numéros E) et locaux sont des éléments importants et reconnus par les consommateurs. Par ailleurs, ces deux produits ont très bien été accueillis par la restauration collective (écoles, hôpitaux, homes, etc.).

Au niveau de la grande distribution, Manor vend aussi ces produits depuis la fin de l'année 2024. Pour 2025, l'objectif est de doubler les volumes.

En parallèle de Protaneo, d'autres projets de diversification sont en cours d'évaluation et devront se concrétiser au cours de l'année à venir.

Catalyseur

Nous avons simplifié la structure de la Direction, passant de huit à cinq membres. Aux côtés du Directeur général, les nouveaux domaines incluent les achats et la durabilité, les opérations, le commerce, ainsi que les finances et l'informatique. Cette réorganisation s'inscrit dans notre quête permanente d'efficacité.



Le projet «connect» a été lancé dans l'ensemble du groupe pour moderniser notre système de gestion. Il s'agit d'un projet d'envergure pour GMSA, qui mobilisera les équipes durant plusieurs années, et revêt donc d'une importance stratégique considérable.

L'objectif de ce projet est de remplacer l'actuel système informatique de gestion (ERP), qui deviendra obsolète dans les années à venir, par un nouveau système plus flexible, mieux intégré et moins onéreux.

Le nouveau système choisi est Microsoft Dynamics 365, Business Central. GMSA a opté pour Swisscom comme partenaire local mais de portée nationale, pour mener à bien ce projet.

Avant le «go live» prévu pour le 1^{er} semestre 2026, un travail considérable de définition des processus et de nettoyage de la base de données devra être réalisé. Cette étape nous permettra de digitaliser GMSA et d'améliorer notre efficacité à long terme.

Rapport Durabilité (ESG)

De la graine à l'étal du boulanger,
vers une chaîne d'approvisionnement locale et durable



La stratégie de GMSA en termes de durabilité a été définie en 2023, permettant de positionner l'entreprise au sein du marché, de soutenir et répondre aux attentes des clients, ou encore d'attirer talents et investisseurs. En 2024, GMSA a renforcé cette stratégie en recueillant le point de vue de parties prenantes externes, et a commencé à déployer sa feuille de route 2030.



Alain Raymond
CEO

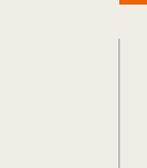
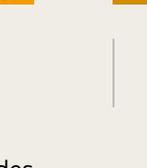
«Une PME comme la nôtre se doit d'adopter des pratiques qui aident à réduire au maximum l'impact de notre activité sur l'environnement et la société. Sans la préservation de nos ressources, de notre sol, c'est l'agriculture, et donc l'entièreté de notre branche d'activité qui est en péril.

Après une phase de collaboration pour définir la stratégie de durabilité de GMSA, 2024 marque le début d'une phase de transformation pragmatique de notre organisation. L'objectif est d'intégrer pleinement la durabilité dans notre culture et notre gouvernance, afin d'assurer transparence et succès à long terme. Conscients des contraintes du marché, nos actions doivent être ambitieuses sur le plan écologique et social, tout en restant réalistes sur le plan économique.»

La durabilité, au même titre que la sécurité et la transparence, fait partie des leviers stratégiques de la Vision 2030 de GMSA. «GMSA au service d'une chaîne de valeur locale durable», pourrait être le titre résumant la stratégie ESG de GMSA, E pour Environnement, S pour Social et G pour Gouvernance.

Cette stratégie de durabilité repose sur des bases solides, telles qu'un modèle d'affaires axé sur la production de produits végétaux nutritifs et sains, l'approvisionnement en matières premières agricoles majoritairement locales, la fidélisation des fournisseurs et employés, la valorisation complète du son de blé, ainsi que le support aux clients, notamment les artisans boulangers.

Par son modèle d'affaires et sa stratégie Durabilité, GMSA contribue particulièrement à ces 11 Objectifs de Développement Durable (ODD)

| | | |
|---|---|--|
| <p>2 Production de produits alimentaires nutritifs.</p> | <p>4 Entreprise formatrice (apprenti.es). Investissements importants dans la formation continue de nos collaborateurs.</p> | <p>7 Investissement dans la production d'énergies «propres».</p> |
| <p>3 Maximise la santé et le choix des consommateurs avec des produits sains. Focus sur la santé de nos collaborateurs.</p> | <p>5 Ambition d'augmenter le pourcentage de femmes cadres.</p> | <p>8 Maximise la fidélité des fournisseurs, employés et clients.</p> |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| <p>9 Nouvelles graines et alternatives aux protéines animales.</p> | <p>11 Établit des relations durables avec ses fournisseurs.</p> | <p>13 Mesure son impact carbone et met en place des programmes de décarbonisation (Scope 1, 2 et 3).</p> |
| <p>12 Approvisionnement local, débouchés locaux.</p> | <p>15 Engagement durable des agriculteurs via des labels.</p> | |

En 2024, un engagement des parties prenantes externes a permis de valider et de renforcer la stratégie ESG de GMSA

Pour élaborer une stratégie qui reflète les aspirations de tous, GMSA a d'abord organisé des ateliers collaboratifs internes qui ont permis de récolter les avis précieux de ses employés. En 2024, GMSA a élargi cette démarche en consultant des parties prenantes externes, allant des fournisseurs aux boulangers, à travers des entretiens approfondis avec huit acteurs clés. Cette démarche a permis d'enrichir la vision de GMSA en intégrant une diversité de perspectives. Tous ces retours, internes et externes, ont été analysés et structurés selon les bonnes pratiques mondiales de reporting public (GRI, Global Reporting Initiative), garantissant ainsi une approche transparente et reconnue.

Les consultations menées ont permis de consolider la vision de GMSA en soulignant notamment l'importance de la gouvernance responsable et de l'innovation durable pour la durabilité économique de la filière agricole et meunière. L'égalité des chances, en particulier sous l'angle de l'équité homme/femme, est également ressortie comme un enjeu à prendre en compte. La gestion durable des ressources naturelles et l'agriculture régénératrice sont perçues comme étant cruciales pour garantir une durabilité à long terme et soutenir un approvisionnement local et durable. Quels que soient les sujets, la collaboration avec les partenaires est jugée essentielle pour générer un impact significatif tout au long de la chaîne de valeur.



Matrice de matérialité au service de nos priorités stratégiques

La matrice de matérialité reflète les priorités clés identifiées par les parties prenantes et GMSA. Elle évalue, sur un axe, l'importance de ces sujets pour les parties prenantes et GMSA. Sur un deuxième axe, elle mesure l'impact de ces sujets sur nos activités, en prenant en compte la gravité et la probabilité des impacts.

Les sujets situés dans le coin supérieur droit sont les plus critiques et guideront nos actions stratégiques pour répondre aux attentes et atténuer les risques.



Prioritaire

Ces sujets matériels sont ceux qui sont le plus impactants pour GMSA et doivent être considérés comme des domaines prioritaires sur lesquels la direction doit se pencher, améliorer ses performances et établir des rapports détaillés.

Important

Ces sujets matériels peuvent être considérés comme des domaines prioritaires secondaires que la direction doit traiter, améliorer et dont elle doit rendre compte auprès de ses parties prenantes.

Secondaire

Ces sujets matériels sont une priorité moindre pour les parties prenantes en raison de leur impact potentiel plus faible sur les activités et les opérations de l'entreprise, il convient de les surveiller et de les traiter quand nécessaire.

Nos principales avancées en matière de durabilité en 2024

Modifications des statuts de GMSA

Lors de son Assemblée générale du 15 mai 2024, GMSA a adapté ses statuts en modifiant l'article 3 (but) et l'article 30 (pouvoir de décision du Conseil d'administration) pour y intégrer la durabilité et répondre aux attentes ESG (Environnement/Social/Gouvernance) des parties prenantes.

Les actionnaires ont plébiscité ce changement, ce qui marque leur attachement pour un avenir durable de GMSA.

Lancement officiel de la Green Team de GMSA

La Green Team a été initiée par une série d'ateliers de travail multidisciplinaires.

En amont, un gros travail préparatoire a permis d'équiper le coordinateur de la Green Team des outils de suivi de l'ensemble des projets ESG de GMSA et des indicateurs de performance liés.

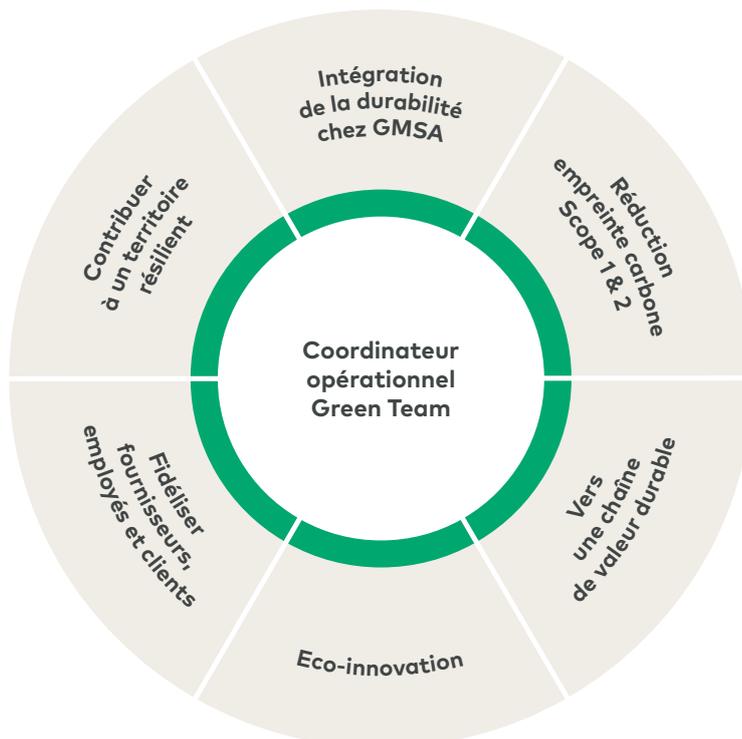
A l'issue des ateliers, les participants - issus de différents services - sont ressortis avec un même niveau de connaissance concernant les projets prioritaires pour les trois prochaines années et une validation des responsabilités par axe thématique.

«La pluridisciplinarité de notre Green Team permettra à GMSA d'aborder les différents thèmes de la stratégie ESG avec les compétences requises.»

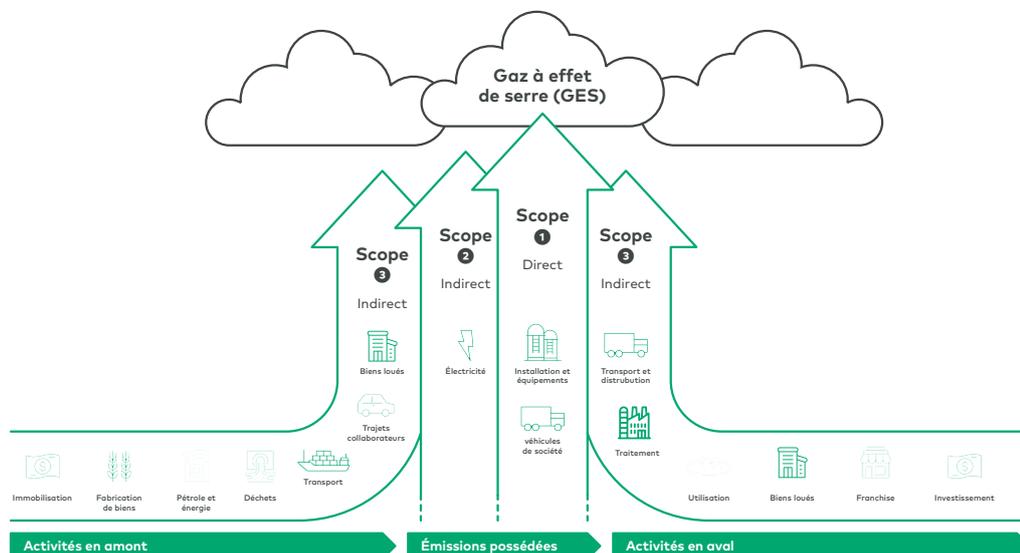


Gaetan Schmid
Coordinateur Green Team

Partage des responsabilités entre services afin de déployer la stratégie ESG de GMSA



Réduction des émissions des gaz à effet de serre directs et indirects de GMSA



Réduction des émissions des Scopes 1 et 2

Les trajectoires de décarbonation des Scopes 1 et 2 de GMSA, élaborées en 2023, ont été partagées avec les différents sites de production et les membres de la Green Team impliqués dans le domaine de l'énergie. En 2024, un tableau de bord a été mis en place pour suivre en détail les progrès réalisés dans la réduction des émissions de GES des Scopes 1 et 2 de GMSA. Parmi les actions menées, le remplacement d'un chauffage à mazout par un chauffage à pellets de bois sur le site de Zollbrück, ainsi que le remplacement des luminaires dans un bâtiment de production, ont permis de réduire les émissions de GES des Scopes 1 et 2 de 22'880 kgCO₂eq.

Réduction des émissions du Scope 3

Les émissions du Scope 3 représentent 97% des émissions totales de GMSA. La majeure partie de celles-ci provient de la production des céréales et d'autres cultures végétales. Pour agir sur le Scope 3, un premier levier consiste à s'engager à réduire les émissions chez les agriculteurs. C'est pourquoi, GMSA est devenu membre précurseur d'AgrolImpact depuis mars 2024.

Mais qui est réellement AgrolImpact?

AgrolImpact est une association suisse regroupant des représentants des chambres d'agriculture, des fédérations de producteurs, des acteurs de la recherche et de l'enseignement, la vulgarisation cantonale agricole ainsi que l'industrie et des organisations non gouvernementales. Les membres d'AgrolImpact unissent leurs efforts pour soutenir les exploitations agricoles et mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur afin de relever les défis du

«AgrolImpact nous permet de lier directement un effort chiffré et contrôlé en faveur du climat avec une prime pécuniaire. Nous espérons prolonger la chaîne de mise en valeur jusqu'au consommateur via les boulangers ou le commerce de détail».



Alexandre Bardet
Responsable du processus
Achats-Durabilité

changement climatique. Le tout, en participant à la viabilité économique des exploitations. L'objectif principal de l'association est de soutenir les fermes dans la lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, elle propose des solutions sur mesure pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des fermes mais également pour augmenter la capacité de stockage du carbone dans les sols. Cette plateforme intercantonale garantit une efficacité collective et une crédibilité, grâce à des indicateurs communs et un système de suivi des flux et certificats.

Par son intégration à AgrolImpact, GMSA a permis de déployer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre chez des agriculteurs pour un volume équivalent à 1'000 tonnes de blé panifiable de la récolte 2024, ce qui équivaut à une baisse de 23'000 kgCO₂eq. C'est un premier pas très encourageant dans le cadre d'une démarche régionale très innovante! Afin de s'engager davantage dans la transition climatique au niveau de l'agriculture, GMSA va continuer à soutenir ce programme et augmenter l'achat de blé panifiable pauvre en carbone à 3'000 tonnes sur la prochaine année.

GMSA, une entreprise formatrice engagée!

L'année 2024 confirme cet engagement, puisque GMSA accompagne 7 apprentis meunier, dont un apprenti en reconversion professionnelle. Cet accompagnement de qualité se traduit par des résultats enthousiasmants pour les équipes, avec notamment le brillant titre de « meilleur meunier » décerné à M. Hermann-Jakob Gütler lors du MühlenMasters 2024. De plus, 3 apprentis employés de commerce viennent compléter le total des 10 apprentis en formation chez GMSA.



En plus d'être une entreprise formatrice dans nos locaux, le chef meunier du site de Granges-près-Marnand est également professeur technique à l'école professionnelle pour les apprentis meuniers de Suisse romande.

Soutien aux artisans boulangers

Le soutien aux artisans boulangers fait pleinement partie de la stratégie durabilité de GMSA. Pour répondre à cet objectif, plusieurs services sont proposés. Un soutien technique aux artisans est notamment assuré par nos maîtres boulangers. Notre solution levain tout comme diverses formations avec nos partenaires (ex: Richemont) ainsi que l'aide à la remise ou à la reprise de commerce et des prêts aux boulangers ont été mis en place. Les différentes actions de soutien réalisées sur l'année 2024 représentent un montant supérieur à **CHF 1.3 mio.**

Eco-innovation via le développement des protéines alternatives

Protaneo, notre article de protéines végétales est un exemple d'innovation durable. De culture et production suisses, le chemin du champ à l'assiette se retrouve raccourci, mais son impact au niveau de l'agriculture est rarement mis en avant. En effet, la culture de pois et de féveroles offre des avantages aux sols cultivables, car l'azote de l'air est fixé par ces plantes, fertilisant les sols lorsque la paille y est laissée après récolte. La culture suivante bénéficie donc de cet engrais naturel. Les quantités de pois protéagineux des récoltes 2023 et 2024 étant actuellement suffisantes (stocks), IP-SUISSE a momentanément stoppé cette culture pour l'année 2025. Cependant, la surface de culture dédiée à la féverole sera, quant à elle, augmentée en 2025.



Indicateurs clés de performance ESG

Grâce aux outils de gouvernance développés en 2024, GMSA est capable de suivre des indicateurs ESG. Un premier aperçu d'indicateurs que GMSA souhaite suivre dans le temps est présenté dans ce rapport 2024. Un rapport d'impact plus détaillé sera élaboré chaque année à compter de l'année 2025.

Extraits de quelques indicateurs clés de performance ESG pertinents

(vert/rouge: bonne ou mauvaise évolution)



¹⁾ Augmentation des céréales étrangères pour cause de mauvaise récolte 2024

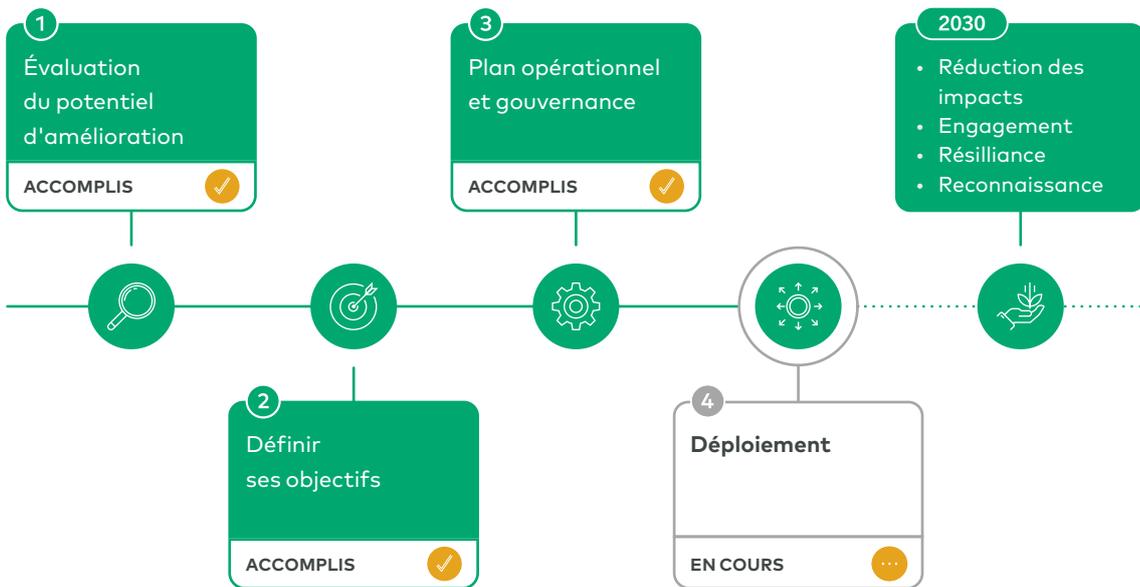
²⁾ En sus, deux apprentis d'une autre entreprise sont venus faire un an de stage pratique chez GMSA

³⁾ Investissement plus élevé en 2023: refresh sécurité pour tous les employés et refresh engin de manutention aux utilisateurs

⁴⁾ Augmentation des émissions GES due à une consommation électrique plus élevée par la mise en service de nouvelles installations pour la fabrication de nouveaux produits

Feuille de route

Afin de réduire ses impacts de manière tangible, GMSA a défini une feuille de route pour 2030, en alignement avec la stratégie du groupe. Après une phase d'évaluation du potentiel d'amélioration et de la fixation d'objectifs ESG concrets en 2023, GMSA s'est concentré en 2024 sur le plan opérationnel et la gouvernance, créant ainsi un fort ancrage interne et externe. Ce travail constitue un facteur clé de succès pour un déploiement cohérent et coordonné dans la durée. La Green Team est désormais prête à déployer les projets prioritaires prévus en 2025.



Notre chemin ne s'arrête pas là...

En 2025, GMSA souhaite pérenniser les pratiques durables qui sont au cœur de son modèle d'affaires, à savoir la production d'aliments végétaux nutritifs et sains. Avec un approvisionnement en matières premières largement local et la valorisation de l'entièreté des coproduits de production, la durabilité est centrale pour notre entreprise. Afin de rendre encore plus résilient son modèle d'affaires, GMSA va continuer le déploiement de la feuille de route ESG 2030, avec notamment – sur le plan de la transition énergétique - l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du site de Goldach, augmentant le volume d'énergie renouvelable produite sur site et auto-consommée. Le déploiement de systèmes de recharge pour véhicules électriques est également prévu, afin de soutenir la transition du parc de véhicules de l'entreprise ou des employés. L'engagement de GMSA pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) indirectes liées avec la production agricole se poursuivra en 2025, en étroite collaboration avec AgrolImpact. Un engagement a déjà été pris pour financer et déployer des mesures de réduction des émissions de GES chez des agriculteurs, afin d'arriver à un volume équivalent à 3'000 tonnes de céréales panifiables. GMSA est prêt à aller au-delà si la demande du marché pour des farines à plus faibles émissions continue de croître. Sur le volet social, un « bon santé » accompagné de propositions d'activités enrichit les conditions-cadres dont bénéficient les employés de GMSA. En matière de transparence et de reporting non financier, GMSA s'apprête à passer un nouveau cap. Un premier rapport non financier inspiré des directives de la CSRD sera préparé, accompagné d'un rapport d'impact qui sera mis à jour chaque année.

La Green Team gagnera en maturité. Elle orchestrera le déploiement coordonné de tous les projets ESG de GMSA, avec un suivi des impacts réalisés par rapport aux objectifs fixés pour 2030.

140 ans de tradition et d'innovation



Fondé il y a 140 ans, le Groupe Minoteries SA a relevé de nombreux défis. Il est passé d'un petit moulin à un producteur de denrées alimentaires de premier plan. Il contribue aujourd'hui à la culture culinaire suisse.

L'histoire du Groupe Minoteries SA a commencé en 1885 avec la création des Minoteries de Plainpalais SA à Genève, au bord de l'Arve. Il s'agissait de la première société anonyme dans le secteur de la meunerie suisse qui n'était pas dirigée par une famille.

Après environ un an d'exploitation, le moulin a été gravement endommagé par un incendie déclenché dans les combles du bâtiment, qui s'est retrouvé inutilisable. Avec beaucoup d'engagement, un nouveau moulin fut construit en l'espace d'un an, qui avait non seulement une plus grande capacité de production, mais qui répondait également aux dernières normes industrielles. La clientèle genevoise a ainsi pu être approvisionnée en farine de manière encore plus efficace.

Durant les premières années, l'expansion et la modernisation de l'infrastructure ont été des préoccupations constantes. Ainsi, en 1919, les Moulins de Sion SA ont été construits afin de réduire les frais de transport vers le Haut-Valais et de mieux approvisionner l'ensemble du canton. En 1926, l'acquisition des Grands Moulins de La Chaux-de-Fonds a suivi cette dynamique.

Dans les années 30, des silos cylindriques modernes ont été construits à Genève et à Sion, ce qui représentait à l'époque une nouveauté technique. La première installation de silos à farine de Suisse a été réalisée à Genève en 1949, ce qui a considérablement rationalisé les processus de production.

En 1970, les Minoteries de Plainpalais SA exploitaient trois sites de production modernes à Genève, La Chaux-de-Fonds et Sion et la société a posé en 1984 de nouveaux jalons : le premier moulin d'Europe entièrement informatisé a été inauguré à Sion. La production pouvait désormais se dérouler 24 heures sur 24, sans équipe de nuit - un progrès important en termes d'efficacité et d'automatisation. Parallèlement, la marque «Mino-farine» a été créée et tous les produits ont été commercialisés avec succès sous cette marque.

Après le rachat des Moulins de Granges SA (Granges-près-Marnand) en 1987, ceux-ci ont été entièrement rénovés et équipés d'un nouveau silo à blé. Dans les années 90, l'accent a été mis sur les innovations en matière de produits, comme la farine pour le fameux pain «Multi-céréales» qui, avec 9 variétés différentes de graines et de céréales, connaît encore aujourd'hui un grand succès.

En 2002, la libéralisation du marché des céréales a exigé innovation et efficacité de la part du secteur de la meunerie. Cela a conduit à l'acquisition du moulin Eberle Bruggmühle AG à Goldach/SG ainsi qu'à la nouvelle raison sociale de la société Groupe Minoteries SA. Le siège a ensuite été officiellement transféré de Genève à Granges-près-Marnand/VD en 2006 et les sociétés Intermill AG à Schöftland/AG (2009), Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE (2011) et Bonvita AG à Stein am Rhein/SH (2012) ont été intégrées.

En 2013, l'entreprise a repris les Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz/VD, qui ont été vendus à fenaco en 2017. Finalement, l'acquisition de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters/VS a eu lieu en 2019. Ces acquisitions stratégiques ont permis de se diversifier, d'exploiter de nouvelles synergies et de renforcer la position de l'entreprise tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.

Avec Protaneo SA, sa filiale créée en 2022, le Groupe Minoteries SA a réalisé un nouveau coup d'éclat innovant. Les deux produits végétaux et riches en protéines, le hachis et l'émincé, issus de cultures régionales, contribuent à créer une nouvelle chaîne de valeur ajoutée et à promouvoir l'agriculture selon les normes IP-SUISSE.

Le dernier projet en date met l'accent sur la durabilité et le retour aux valeurs traditionnelles : à la suite de la fermeture du moulin de Naters en 2024, le nouveau moulin de Riddes ouvrira ses portes le 1^{er} juillet 2025. Grâce à un investissement stratégique, combiné au soutien précieux du canton du Valais et de la commune de Riddes, la filière du Pain de seigle valaisan AOP a pu être préservée. Cette réussite garantit la poursuite d'une production durable, fondée sur une mouture douce réalisée sur plusieurs meules de pierre.

Depuis 140 ans, le Groupe Minoteries SA est synonyme d'alliance entre tradition, innovation et qualité supérieure. Nous célébrons cet anniversaire en étant conscients que notre succès repose sur l'engagement et la passion de toute notre équipe - aujourd'hui comme par le passé - ainsi que sur la fidélité de nos clients. Sur cinq sites en Suisse, nous transformons et commercialisons principalement des céréales locales et proposons des solutions sur mesure aux boulangeries, à la restauration, à l'industrie et au commerce. En mettant clairement l'accent sur la durabilité et les valeurs suisses, nous envisageons l'avenir avec confiance et mettons tout en œuvre pour poursuivre l'histoire de notre succès.

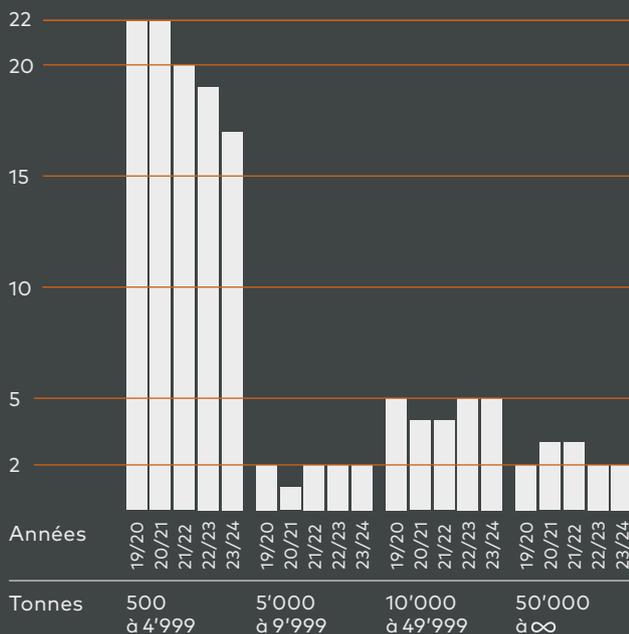


Minoteries de Plainpalais SA en 1899

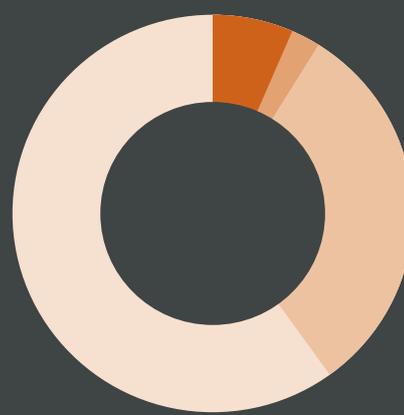
Structure du secteur, du marché et volumes de mouture

(Moulins affiliés à la Fédération des Meuniers Suisses/FMS – 2024)

Nombre de moulins

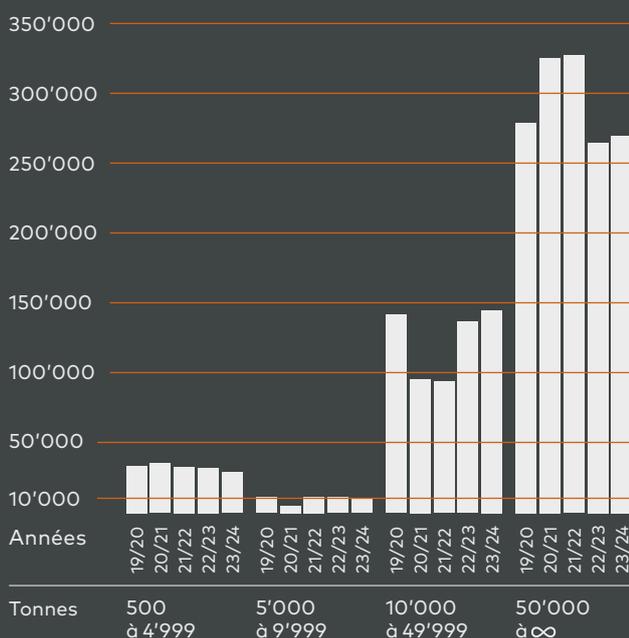


Part de marché en % (année céréalière 2023/2024)

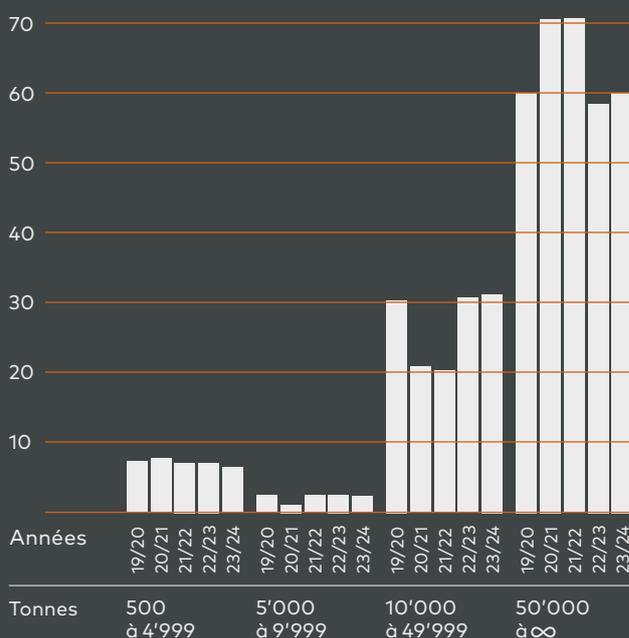


- 500t à 4'999t: 6.5% = 17 moulins
- 5'000t à 9'999t: 2.4% = 2 moulins
- 10'000t à 49'999t: 31.2% = 5 moulins
- 50'000t à ∞: 59.9% = 2 moulins

Quantité de mouture en tonnes



Part de marché en %



Commentaires sur les résultats

Recul des résultats de Groupe Minoteries SA

Les comptes consolidés sont présentés avec le standard SWISS GAAP RPC et plus particulièrement avec l'application des normes RPC 30 (révisée) et RPC 31 respectivement sur les comptes consolidés et les sociétés cotées en bourse.

Notre chiffre d'affaires net consolidé s'est contracté à KCHF 145'045 (2023: KCHF 148'187), enregistrant une diminution de 2.1% par rapport à l'année précédente. La baisse des volumes représente 2.7%.

Les charges relatives aux marchandises sont en hausse depuis le deuxième semestre. Plus concrètement, les achats de céréales concernant la nouvelle récolte céréalière débutant sur le mois de juillet et terminant sur le mois de juin sont plus onéreux. Par conséquent, la marge brute 2024 s'élève à KCHF 43'568 (2023: KCHF 44'926), soit une baisse significative de KCHF 1'358. Les autres produits d'exploitation se sont montés à KCHF 3'229 (2023: KCHF 2'904).

Les charges de personnel sont restées quasi stables à KCHF 21'558 (2023: KCHF 21'426) malgré l'augmentation sur la masse salariale de près de 2%. A noter que nous avons constaté, comme sur l'exercice 2023, un décalage dans nos divers recrutements entre l'objectif et la concrétisation des engagements.

Les charges d'exploitation ont légèrement augmenté de 1.8% pour s'établir à KCHF 14'844 (2023: KCHF 14'583). L'accentuation de la consommation énergétique (électricité), l'augmentation de notre principale assurance ainsi que des frais d'analyses complémentaires sont les principales causes de cette évolution.

Les amortissements corporels ont été enregistrés pour KCHF 5'013 (2023: KCHF 5'011). Notre nouveau moulin, en cours de construction, n'a pas encore été imputé de charges d'amortissement. En conséquence, le bénéfice d'exploitation (EBIT) s'élève à KCHF 5'382 (2023: KCHF 6'636), soit un recul de 18.9%.

La gestion d'excédents de liquidités placée sur des dépôts à terme a engendré des revenus pour KCHF 119. Les produits hors exploitation se montent à KCHF 798 (2023: KCHF 796) et concernent nos immeubles de rendement. Les charges hors exploitation ont enregistré une légère augmentation à KCHF 146 (2023: KCHF 125).

En tenant encore compte de la charge fiscale de KCHF 788 (2023: 1'005), le résultat net s'élève à KCHF 5'391 (2023: KCHF 6'343), soit une contraction de 15.0%.

Malgré la situation du marché tendue, le Conseil d'Administration proposera, lors de la prochaine Assemblée générale, un dividende de CHF 11.00 par action, ce qui engendre un taux de distribution d'environ 68% et donnant un rendement sur la valeur de l'action au 31.12.2024 de 4%.

Perspectives

La branche meunière suisse va encore perdre en volume en 2025 et ensuite, espérons-le, se stabiliser à un nouveau niveau de référence. Ce niveau définira le besoin et la meunerie devra s'y adapter. Des modifications importantes dans la structure du marché et chez les différents acteurs sont donc à prévoir à moyen terme.

Durant ce temps d'adaptation, les marges vont encore être mises sous pression. Pour GMSA, il s'agira d'être réactif dans ce marché où le 70% du chiffre d'affaires est utilisé pour payer la matière première et où les coûts fixes sont élevés. Les possibilités d'actions sont donc restreintes.

Les éléments importants de l'année sont, comme toutes les années, les quantités, la qualité et le prix de la prochaine récolte. Ces éléments seront à nouveau cruciaux pour GMSA et donneront le pouls de l'année 2025.

De plus, les importations de produits semi-fabriqués vont continuer à peser sur le besoin en céréales suisses. Au 1^{er} février 2025, la nouvelle loi sur la déclaration de l'origine du pain et des produits de boulangerie est entrée en force. Est-ce que cela va changer l'attitude des importateurs? Pour rappel, durant les 10 dernières années, l'importation de ces produits (n° d'importation 1905.90) a passé de 84'884 tonnes en 2014 à 131'660 tonnes en 2024 (+55.1%) et l'évolution sur la dernière année a été encore positive de 3.3%. Pour l'instant, rien n'indique malheureusement que les comportements vont donc changer.

Pour terminer, l'importance du travail sur nos coûts n'est plus à expliquer ainsi que la diversification voulue par GMSA. Le travail sur les coûts est d'importance capitale dans le marché actuel tandis que la diversification devra nous permettre de consolider notre position en tant qu'un des leaders du marché.

Dans ce contexte, les perspectives pour notre entreprise, et sans événements majeurs supplémentaires, devraient rester complexes pour l'année 2025. Le chiffre d'affaires ainsi que le bénéfice d'exploitation (EBIT) resteront sous pression.

CORPORATE GOVERNANCE

1930 – 1989

La transition vers une meunerie industrielle

La salle des commandes
des Moulins de Sion SA en 1984

Le saviez-vous?

1959

L'Ordre des Chevaliers du Bon Pain

Fondation à Genève, 19.02.1959



Le silo à blé de Plainpalais
en 1935



Le silo à blé de Sion
en 1935

AVS

Assurance-vieillesse et survivants: introduction du système d'assurance vieillesse et survivants qui devient le premier pilier du modèle social suisse.

1935 Construction de silos à blé de forme cylindrique, nouveauté à l'époque, à Genève et Sion

1949 Construction des premiers silos à farine de Suisse à Genève
C'est une première suisse, elle permet une rationalisation de la production.



1978 Inauguration à Genève d'un nouvel immeuble construit au bord de l'Arve, dans lequel sont installés le siège et divers services administratifs, ainsi que les laboratoires d'essais.

mino farine

1984 Inauguration à Sion du premier moulin d'Europe entièrement informatisé et capable de produire 24h^s/24h et 7 jours^s/7 sans équipe de nuit.

Lancement de la marque «Mino-farine» suite à une étude de marché et commercialisation de tous les produits sous ce nom.

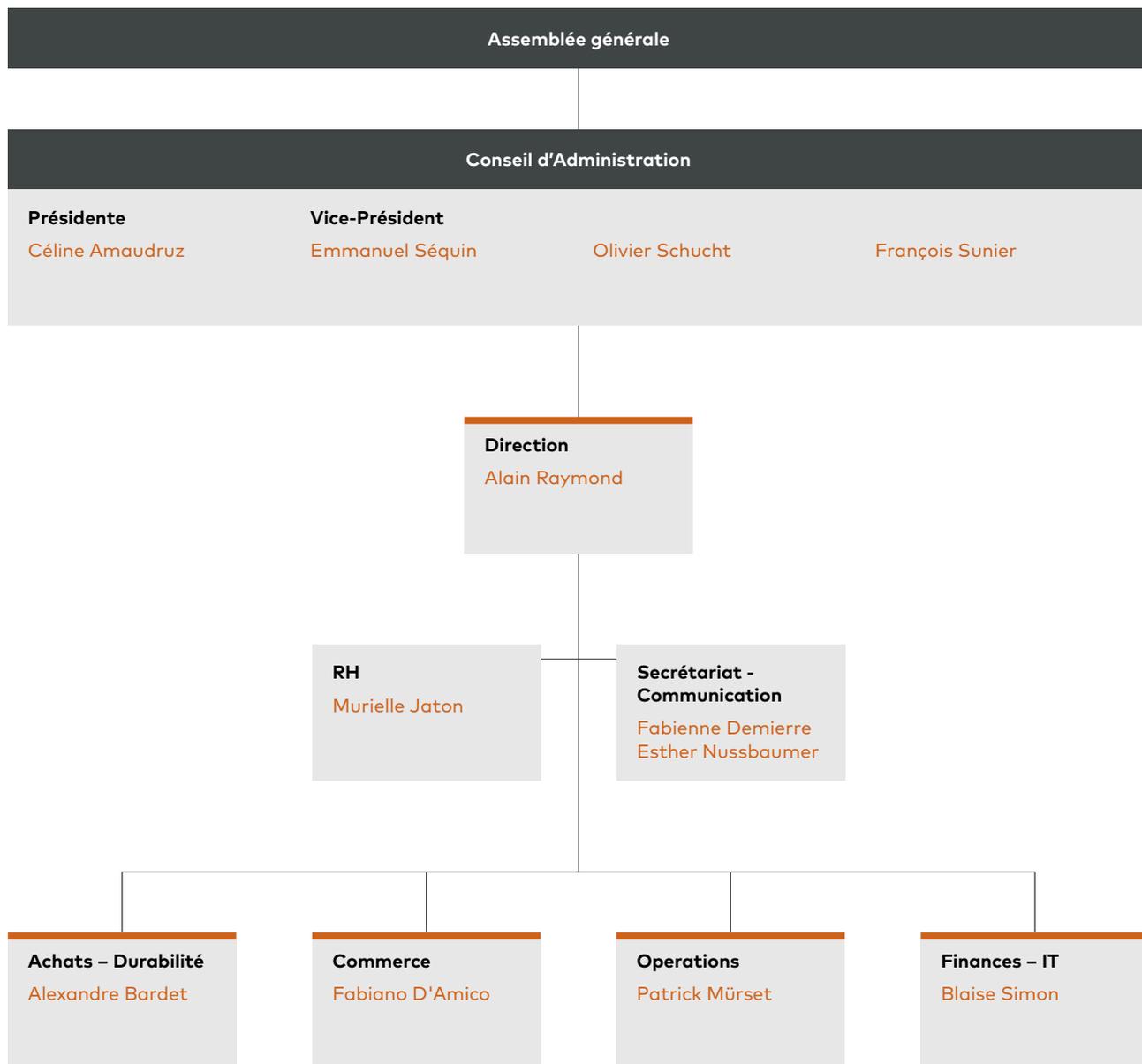


1987 Acquisition des Moulins de Granges SA

1989 Fermeture du moulin à Plainpalais. Arrêt des aliments fourragers et rénovation totale des Moulins de Granges SA avec mise en route du nouveau silo à blé.



Organigramme



Processus



Achats - Durabilité

Ce processus est responsable de l'acquisition des matières premières et des emballages. La durabilité étant grandement liée à l'achat des matières premières, elle est donc intégrée au même département.



Operations

La gestion et la coordination de la transformation des blés panifiables et autres céréales, la préparation de la marchandise, le suivi technique ainsi que l'exploitation des silos, sur nos différents sites, sont du ressort de ce processus.

La qualité est un élément central dans ce processus. Grâce à ses laboratoires d'analyses, il fournit tous les éléments pour assurer la qualité constante de nos produits.

La sécurité au travail ainsi que le lean management qui nous permet d'améliorer notre efficacité de façon continue y sont aussi gérés.

Ce processus comprend également l'organisation des commandes et la gestion des transports à partir de nos différents sites dans toute la Suisse.



Commerce

Ce processus assure le suivi des clients liés aux différents segments de marché. Notre proximité et la satisfaction de ceux-ci sont nos priorités pour continuer à développer notre communauté.

Ce processus a également la charge de l'innovation avec la recherche constante de nouvelles idées ainsi que la conception de nouveaux produits et services.

L'analyse du marché, la gestion de l'assortiment et le développement de l'image de marque de notre entreprise sont du ressort du marketing intégré à ce processus.



Finances - IT

La comptabilité du groupe et de l'ensemble des personnes morales, la consolidation, le controlling, l'IT, le «back-office» et le système de contrôle interne relèvent de ce processus. L'élaboration et l'examen des projets de financement, y compris les mécanismes de surveillance y sont également gérés.



RH

Les RH accompagnent l'ensemble des collaboratrices-teurs durant leur parcours au sein de GMSA et soutiennent les responsables pour les questions RH afin de concilier nécessités économiques et réalités sociales de l'entreprise. L'attractivité de GMSA sur le marché du travail est au cœur de nos préoccupations.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de marché, à savoir Minoteries de Plainpalais SA à Granges-près-Marnand/VD et Bruggmühle Goldach AG à Goldach/SG.

Les sites principaux de Granges-près-Marnand/VD et de Goldach/SG fabriquent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Le silo de Schwarzenbach/SG, avec une capacité de 26'000t, est exploité par GMSA. Il est situé à proximité immédiate d'un accès autoroutier et est relié par une voie industrielle à la ligne CFF Wil – St. Gallen. Par ailleurs, GMSA est propriétaire d'un immeuble de rendement dans les cantons de Genève et du Valais.

Le groupe détient les sociétés filles suivantes:

- Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE, fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/Demeter est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et biodynamique. Cette société intervient sur le marché en tant que personne morale indépendante.
- Bonvita AG à Stein am Rhein/SH est une entreprise qui fabrique de la panure selon un procédé de production classique. Elle opère sur le marché également en tant que personne morale indépendante.
- Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters à Naters/VS (Riddes dès 2025) (GARN) produit des farines spéciales comme entre autres celle qui permet la production du Pain de seigle valaisan AOP.
- Protaneo SA à Granges-près-Marnand/VD est une entreprise qui développe et commercialise des produits extrudés secs à base de protéines végétales comme substitut de viande pour le marché suisse.
- Moulins de Sion SA, dont le site a été vendu en 2015, détient la participation à 100% de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters à Naters/VS (Riddes dès 2025).
- Geferina SA à Granges-près-Marnand/VD est une société qui possède un immeuble industriel à Safenwil. Ayant externalisé son activité de stockage, le site de Safenwil/AG est loué dès le 1^{er} septembre 2022 à une société active dans la fabrication de produits alimentaires.
- Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA en liquidation à Sion/VS est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) à la clientèle. En outre, elle détenait un immeuble de rendement à Genève qui a été vendu durant l'automne 2022.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye/VD, où se trouvent également les services centraux du groupe.



L'organigramme du groupe et les processus internes sont présentés en pages 34 et 35 du présent rapport.

1.1.2

Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

GMSA, dont le siège social est à Valbroye/VD, est coté au segment «Swiss Reporting Standard» de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur: 1.294.946, code ISIN: CH0012949464, symbole GMI. La capitalisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2024 (CHF 276.– par action) est de CHF 91'080'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée.

1.1.3

Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés non cotées ci-dessous font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2024:

| Raison sociale et forme juridique | Siège social | Capital-actions/ CHF | 2024 Participation % | Capital-actions/ CHF | 2023 Participation % |
|---|-------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| Bonvita AG | Stein am Rhein/SH | 300'000.– | 100.00 | 300'000.– | 100.00 |
| Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters, in Riddes | Riddes/VS | 210'000.– | 100.00 | 210'000.– | 100.00 |
| Geferina SA | Valbroye/VD | 1'000'000.– | 100.00 | 1'000'000.– | 100.00 |
| Moulins de Sion SA | Sion/VS | 100'000.– | 100.00 | 100'000.– | 100.00 |
| Protaneo SA | Valbroye/VD | 100'000.– | 51.00 | 100'000.– | 51.00 |
| Sopafi SA en liquidation | Sion/VS | 250'000.– | 100.00 | 250'000.– | 100.00 |
| Steiner Mühle AG | Lauperswil/BE | 100'000.– | 100.00 | 100'000.– | 100.00 |

1.2

Actionnaires importants

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-après:

| | Nombre | 31.12.2024 % | Nombre | 31.12.2023 % |
|-------------------------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| NorthStar Holding AG | 39'751 | 12.05 | 29'700 | 9.00 |
| Fondation Groupe Mutuel* | 23'153 | 7.02 | 23'153 | 7.02 |
| M. Sturzenegger Ernst | 21'790 | 6.60 | 21'790 | 6.60 |
| M. Minder Marco | 16'700 | 5.06 | - | - |
| M. Bersier Rémy | 15'459 | 4.68 | - | - |
| M. Séquin Max | 14'640 | 4.44 | 14'640 | 4.44 |
| Aevum Fondation de Prévoyance | 13'873 | 4.20 | - | - |
| Mme Bühler-Amaudruz Monique | 12'248 | 3.71 | 12'248 | 3.71 |
| Gamma Stawag AG | - | - | 18'743 | 5.68 |
| M. Minder Werner | - | - | 13'076 | 3.96 |
| Total | 157'614 | 47.76 | 133'350 | 40.41 |

*Fondation propriétaire des actionnaires suivants : Groupe Mutuel Assurances GMA SA, Mutuel Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA, Easy Sana Assurance Maladie SA.

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2024:

www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3

Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

2.

Structure du capital

2.1

Capital

Le capital-actions de GMSA et de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

2.2

Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Il n'existe aucune marge de fluctuation du capital et de capital conditionnel au 31.12.2024.

2.3

Modifications du capital

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 74 du présent rapport. Concernant l'exercice 2022, se référer à la page 72 du rapport de gestion 2023.



Le lien suivant permet de consulter la page:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2024.pdf#page=74>

2.4

Actions et bons de participation

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du «one share, one vote»). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

2.5

Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6

Restrictions de transfert et inscriptions de «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

2.6.1

Restrictions de transfert

Article 7 des statuts, citation:

«La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. La demande d'inscription au registre des actions par les actionnaires ou usufruitiers peut être faite par voie électronique.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait: www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

2.6.2

Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

2.6.3

Admissibilité des inscriptions de «nominees»

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. À cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

2.6.4

Procédure pour abolition des restrictions

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

2.7

Emprunts convertibles et options

Aucune émission d'emprunts convertibles et d'options n'a été effectuée pendant l'exercice.

3. Conseil d'Administration

3.1 et 3.2

Biographies

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.



CÉLINE AMAUDRUZ

Présidente – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Elue depuis 2019 – Citoyenne suisse, 1979

Certificat en droit fiscal international, Université de Genève (2001) – Master en droit, Université de Genève (2002) – Wealth Management Diploma (2010) – IMD: Foundations for Business Leadership (2018) – IMD: Executive MBA – AMC (2018)

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle travaille dans le secteur bancaire de 2006 jusqu'à fin 2020. En 2022, elle est engagée auprès de la banque Reyl Intesa Sanpaolo en qualité de Relationship Manager, Wealth Management. Elle mène une carrière politique en qualité de Conseillère nationale depuis 2011 et est l'une des Vice-Présidentes de l'UDC Suisse. Elle siège à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national ainsi qu'à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique où elle préside également. Elle est membre de plusieurs Conseils d'Administration, dont celui de FICAL Finance AG et de Aéroport International de Genève. Son mandat de Vice-Présidente auprès des Transports publics genevois (TPG) s'est terminé le 31.01.2024.



EMMANUEL SÉQUIN

Vice-Président – Membre non exécutif – Membre comité rémunération – Membre comité d'audit et des risques – Élu depuis 2005 – Citoyen suisse, 1956

Licence en sciences économiques à l'Université de Genève MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)

Il passe ses 10 premières années à Zürich à la Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Il a été ensuite Directeur dans un Family Office à Zürich jusqu'à mi-juillet 2019. Actuellement, il est Président du Conseil d'Administration de MITHRAS AG et de Emera SA, ainsi que membre du Conseil d'Administration de Société foncière Hauterive Petit-Ouchy SA. Il s'occupe également de la gestion immobilière de biens privés.



OLIVIER SCHUCHT

Administrateur – Membre non exécutif – Président comité d'audit et des risques – Elu depuis 2022 – Citoyen suisse et français, 1974

Master en biologie EPF (1999) – doctorat en sciences naturelles EPF (2004) – MBA University of Chicago Booth (2013)

Après ses études et son doctorat à l'EPF, suivis de divers stages pratiques (Goldman Sachs, Translink), il commence comme consultant chez Bain & Company. Il rejoint ensuite Jacobs Holding, avant d'être nommé en 2008 à la Direction élargie de Barry Callebaut, comme responsable de l'unité d'affaires mondiale Gourmet (clients de l'artisanat et de la petite industrie). Il reprend ensuite la Direction ad interim d'un conseil en M&A (Translink), avant d'exercer diverses fonctions chez Credit Suisse à partir de 2013. Début 2018, avec un groupe d'entrepreneurs, il reprend l'entreprise FFF Fresh & Frozen Food AG, à Wohlen en qualité de CFO. Il revend ses parts en 2022 et gère depuis des participations privées. Il siège depuis 2017 au conseil de surveillance de Food Emotion, une holding française du secteur alimentaire (avec les participations de PCB et Ponthier) et est depuis 2024 Président du Conseil d'Administration d'AESA SA à Bevaix (NE) et de CMBP AG à Zürich.



FRANÇOIS SUNIER

Administrateur – Membre non exécutif – Élu depuis 2006 – Citoyen suisse, 1965

Licence en sciences politiques

Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'UBS à Genève, il travaille pour UBS Philips & Drew à Londres comme Directeur et coresponsable des produits obligataires pour la Suisse. Ensuite, durant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, comme Directeur, coresponsable des ventes pour la Suisse sur

les produits à taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il siège au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA de 2013 à 2024. Il est également membre du Conseil d'Administration de Primatrust SA à Genève, de Prsminvest SA à Morges, de Reference Capital SA à Genève, de Suntrust Capital Management SA à Genève, ainsi que d'Avance Gas Holding Ltd (Oslo), Norvège.

KARL ZELLER

Administrateur – Membre non exécutif – Élu depuis 2023 – Citoyen suisse, 1954

Dipl. féd. de responsable du marketing et des ventes – certificat EOQ de Process Manager – Executive Master Business Excellence

Après une maturité fédérale au gymnase cantonal de Zurich, il suit des formations continues en entreprise avec spécialisation en marketing et ventes et effectue des stages dans le commerce de détail (Denner). En 1978, il est engagé au département marketing de Toni Milchverband, à Winterthur, où il travaille jusqu'en 1985, d'abord comme chef de produit, puis comme responsable de la planification des ventes. En 1985, il entre chez Eierschmid AG, à Kloten. Au sein de la direction, il occupe la fonction de responsable des ventes et porte la responsabilité de la mise en place et de la direction de la division diversification jusqu'en 1987. Suite à la reprise de Traiteur Seiler, Zurich, par Eierschmid AG, il est jusqu'en 1997 CEO/délégué du Conseil d'Administration de la nouvelle entreprise Traiteur Seiler AG, chargé de son organisation et de son développement en Suisse. L'entreprise ayant été vendue à Orior Food AG, une fois la transmission et l'intégration achevées, il rejoint en 1998 Chocolats Halba SA (Coop), où il est jusqu'en 2006 membre de la Direction et chef de division (ventes, production, technique et marketing). De 2007 à 2019, il dirige Patiswiss AG en tant que CEO et délégué du Conseil d'Administration. Depuis sa retraite en 2019, il accompagne le développement de cette entreprise en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration. Il n'a pas été réélu lors de l'Assemblée générale du 15.05.2024.

3.3

Anzahl der zulässigen Tätigkeiten

Auszug von Artikel 26, Absatz a, der Statuten:

«Mitgliedern des Verwaltungsrates ist es nicht erlaubt, mehr als 5 weitere Mandate in börsenkotierten Gesellschaften und 15 zusätzliche Mandate in nicht börsenkotierten Gesellschaften von besonderer Bedeutung auszuüben.»

Unter folgendem Link können Sie den Auszug konsultieren:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4

Élection et durée du mandat

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

Nomination du Président

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

Nomination des membres du Comité de rémunération

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

Nomination du représentant indépendant

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.5

Organisation interne

3.5.1

Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Comité de rémunération dont au moins deux membres du Conseil d'Administration font partie, ainsi que du Comité d'audit et de risques composé d'au moins deux membres également.

3.5.2

Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

A.

Compétences générales

(art. 716 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.



B.

Attributions intransmissibles et inaliénables

(art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation et déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et fixer leur cahier des charges et leur rémunération
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Établir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Établir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

C.

Autres attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes:

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Établir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
3. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point B.

D.

Délégation de la gestion

(art. 716b CO, art. 31 des statuts)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (points B et C ci-dessus), le Conseil d'Administration a délégué la gestion de GMSA au Comité de direction.

3.5.3

Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration est convoqué par la Présidente ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président, aussi souvent que l'exigent la marche des affaires, mais en principe au moins six fois par année. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa première séance, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion. En 2024, six séances ordinaires protocolées d'une durée de 2 à 5 heures ont été tenues.

A.

Comité de rémunération

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

En 2024, deux séances protocolées d'une durée de 2 heures ont été tenues.

B.

Comité d'audit et des risques

Le Comité est un comité composé au moins de deux membres du Conseil d'Administration qui assiste le Conseil d'Administration dans ses tâches intransmissibles et inaliénables de haute surveillance et de contrôle financier (art. 716 Co), en se formant sa propre opinion:

- Sur l'organisation et le fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne et externe, y compris la gestion des risques
- Sur le respect des normes légales et réglementaires (compliance) au sein de GMSA
- Sur les comptes annuels

Le Comité procède à un examen critique des comptes annuels ainsi que des comptes intermédiaires et en discute le contenu avec le Directeur financier. Il recommande au Conseil d'Administration d'adopter les états financiers annuels et de les soumettre à l'Assemblée générale pour approbation. Il évalue de façon critique l'efficacité de la révision externe, et de la collaboration avec l'organe de révision.

Le Comité s'assure que la Direction élabore, applique et entretienne une «culture du contrôle» adéquate et mette l'accent sur l'importance du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il se tient également informé des évolutions en matière de gestion des risques.

Une fois par année, un compte rendu de son activité et des résultats est établi à l'attention du Conseil d'Administration à qui il transmet régulièrement des informations et le cas échéant lui soumet des recommandations.

En 2024, le Comité s'est réuni cinq fois pour des séances d'une durée de 3 heures. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

Toutefois, le Comité peut prendre position sur des thèmes urgents par voie de circulation (échanges de courriels). Dans ce cas, la Présidente collecte les réponses des membres et procède au décompte des voix. La décision prise par voie de circulation est protocolée et ratifiée lors de la séance suivante.

3.6

Compétences

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont:

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

3.7

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

4. Direction générale

4.1 et 4.2 Biographies



ALAIN RAYMOND

Directeur général* – Membre de la Direction* – Citoyen suisse, 1979

CFC de pâtissier-confiseur – Maturité professionnelle technique – Ingénieur en agro-alimentaire et biotechnologies, Haute école, Sion – Executive Master of Business administration, HEG Fribourg

Actif à différents titres dans des entreprises de l'industrie Migros, il débute comme chef de projets en 2002 pour terminer par diriger le site de JOWA Volketswil/ZH (2009-2013). Dès 2013, il rejoint la Direction du groupe ELSA-Mifroma (produits laitiers) où il a la responsabilité du site d'Ursy/FR, et plus tard, la Direction de la Business Unit Fromages pour la Migros Industrie. En novembre 2020, il rejoint Groupe Minoteries SA et reprend la Direction générale le 01.04.2021. Il est aussi membre du Comité de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) depuis le 12.11.2021 et a repris la Vice-Présidence depuis le 21.06.2023. Dès le 01.04.2024, il préside les sociétés filles de Groupe Minoteries SA ainsi que de Protaneo SA. Il rejoint également le Conseil d'Administration de la startup zurichoise Fabas Foods AG en juin 2024.



ALEXANDRE BARDET

Membre de la Direction* – Responsable processus Achats-Durabilité – Citoyen suisse, 1983

Brevet fédéral de spécialiste en vente

Après une formation commerciale, il intègre rapidement le monde du travail. Pour fenaco GOF, il fait du commerce et l'approvisionnement de l'usine de UFA à Puidoux. Ensuite, il travaille cinq ans chez Calciumagro à Berne dans le commerce indigène et international avant de rejoindre IP-SUISSE à Zollikofen durant 13 ans. Pendant cette période, il a successivement été chef de projet, responsable du commerce de céréales, responsable du commerce et de la production de céréales et finalement responsable de l'entier de la production végétale et membre de la Direction. Il rejoint Groupe Minoteries SA le 01.11.2024 comme responsable du processus Achats-Durabilité. Il est membre du Conseil communal de Vully-les-Lacs depuis 2011.



FABIANO D'AMICO

Membre de la Direction* – Responsable processus Commerce – Citoyen suisse et italien, 1981

CFC de boulanger-confiseur – Maturité professionnelle technique – Bachelor of science en technologie alimentaire, ZHAW, Wädenswil – Master of Business Administration, université de Neu-Ulm, Neu-Ulm (D)

À partir de 2008, il travaille en qualité de développeur de produits chez HOCHDORF Nutribake AG, puis passage en 2012 comme chef du développement chez SchapfenMühle GmbH & Co. KG, à Jungingen (D). À partir de 2016, il est responsable de la mise en place du secteur Private Label & Business Development dans le contexte de la création du département Kids Snacking chez HOCHDORF Cereals & Ingrédients AG, puis il est engagé en 2019 comme responsable de la création du secteur développement pour la branche boulangerie chez Pistor SA. Depuis mars 2023, il est responsable du processus Commerce chez Groupe Minoteries SA.



PATRICK MÜRSET

Membre de la Direction* – Responsable processus Operations – Citoyen suisse, 1971

Technologue en denrées alimentaires – Ingénieur ETS technologie en denrées alimentaires, Wädenswil – EMBA General Management FHNW

Il exerce diverses fonctions chez JOWA SA (responsable production de produits surgelés et «Frischland») et responsable de la boulangerie de Gränichen, responsable de la production d'Ecublens). Il fait partie pendant 18 mois de l'équipe de productivité de Migros-Industrie pour optimiser l'ensemble des processus dans les entreprises JOWA SA et Micarna SA. En 2014, il rejoint COOP avec pour mission de mettre en service la boulangerie de Schafisheim et de prendre la Direction de la production (regroupement des boulangeries de Wallisellen et de Bâle et transfert d'un assortiment défini d'Hicopain Dagmarsellen). En mars 2024, il rejoint Groupe Minoteries SA et reprend la Direction du processus Operations. Parallèlement, il exerce la fonction d'expert aux examens professionnels et professionnels supérieurs de technologue en denrées alimentaires.



BLAISE SIMON

Membre de la Direction* – Responsable processus Finances-IT – Citoyen suisse, 1970

Diplôme de commerce – Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

Pendant deux ans, il est conseiller clientèle auprès de la Bâloise Assurances. Il travaille ensuite comme chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et suit intégralement les cours du soir en vue d'obtenir un diplôme en finances et controlling. A mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité et est promu Directeur financier en mars 2008. Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.

JEAN-MICHEL BLASER

Membre de la Direction* – Responsable processus Transports – Citoyen suisse, 1966

CFC Mécanicien

Après deux années en Amérique Latine, il entre aux Minoteries de Plainpalais SA en 1990, puis rejoint le CICR en 1992, pour des missions humanitaires en Bosnie et en Angola. Dès 1995, il rejoint Minoteries de Plainpalais SA pour y développer la logistique et intègre le Comité de direction en 1999. De 2000 à 2003, on lui confie parallèlement la direction d'une boulangerie industrielle. Durant cette période, il fait un post-grade HES en logistique. Suite aux diverses acquisitions de Groupe Minoteries SA, il s'occupe de l'intégration de la logistique. Municipal de la commune de Cerniaz de 1998 à 2011, il siège depuis mi-2016 au conseil communal de la commune de Valbroye. Suite à la nouvelle structure dès le 01.02.2024, il n'est plus membre de la Direction.

*selon Registre du Commerce (Moudon)

JOSÉ DORTHE

Membre de la Direction* – Responsable processus Achats-Durabilité – Citoyen suisse, 1976

Diplôme de technicien en meunerie –
Brevet fédéral supérieur d'Agro-commerçant –
Diplôme d'économiste d'entreprise HES –
Diplôme fédéral de responsable achats

Dès 1996, il travaille pour divers moulins fourrangers en Suisse romande. En 1999, il a l'opportunité de réaliser une expérience dans la recherche agricole appliquée à Hamilton en Nouvelle-Zélande. Dès 2002, il rejoint le groupe fenaco-LANDI, comme chef d'un groupe de LANDI, puis est nommé Directeur et ensuite administrateur-délégué dans différentes LANDI SA. Sa responsabilité est de développer ces entreprises sur le marché du commerce de détail, des intrants agricoles et dans la reprise de la production agricole régionale (céréales et pommes de terre). En 2017, il rejoint Groupe Minoteries SA comme adjoint du responsable Achats et Système de Management Intégré (SMI) et en reprend la Direction dès le 01.04.2018. Il a quitté l'entreprise au 31.12.2024.

TOBIAS NÄNNY

Membre de la Direction* – Responsable processus Operations – Citoyen suisse, 1974

Maturité Type C – CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie

Après une maturité fédérale obtenue en 1994, il accomplit un apprentissage de meunier. Il part ensuite travailler en Australie durant trois ans. À son retour en Suisse, il fait l'École suisse de meunerie. En 2002, il est engagé par Bühler AG, à Uzwil, qui l'envoie à l'étranger comme technologue pour mettre en service des moulins et des installations de traitement thermique de la farine. De 2006 à 2009, Bühler AG le délègue à Paris. En 2009, il reprend la Direction du centre de formation en meunerie d'Uzwil. Il entre chez Groupe Minoteries SA le 01.08.2019 où il reprend un an plus tard la responsabilité du processus Production. Il a quitté l'entreprise au 31.03.2024.

MARCEL WÄCHTER

Membre de la Direction* – Responsable processus Marketing – Citoyen suisse, 1969

CFC Constructeur d'appareils industriels –
CFC Meunier – Diplôme de technicien en meunerie – Diplôme de spécialiste en marketing (SAWI) – DAS Sales Executive HSG

Après une formation technique de base de monteur de moulins, il fait un apprentissage de meunier. Il dirige ensuite la transformation de moulins et suit une formation commerciale. En 1994/1995, il fait l'École suisse de meunerie de St.Gallen. En 1997, il commence son activité dans le secteur des ventes d'Intermill AG, Schöftland, dont il reprend la Direction des ventes après avoir accompli une formation en marketing. Il est nommé Directeur d'Intermill AG en 2004 et est responsable de l'unité d'affaires Vente/Marketing en Suisse alémanique depuis juillet 2005. A mi-2012, il devient également responsable des ventes de Bonvita AG. De 2019 à 2021, il suit une formation en marketing et gestion des ventes. Suite à la nouvelle structure dès le 01.02.2024, il n'est plus membre de la Direction.

Décisions et attributions de la Direction

Décisions

Les membres de la Direction ainsi que la Direction élargie se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est validé par le Directeur général. Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est transmise à tous les membres du Conseil d'Administration.

Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier. D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.



La Direction a en particulier les attributions suivantes:

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration
5. Évaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques
6. Élaborer des directives en matière de surveillance des risques
7. Instaurer une organisation procédurale efficace et structurée ainsi qu'un système de contrôle interne efficace
8. Préparer et mettre en œuvre la comptabilité, le contrôle financier et la planification financière
9. Préparer les comptes annuels et le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Administration
10. Préparer et mettre en œuvre la politique du personnel ainsi que les affaires générales en lien avec les employés
11. Nommer et révoquer les employés
12. Surveiller les employés, notamment pour s'assurer qu'ils observent les lois, statuts, règlements et directives
13. Établir à l'attention du Conseil d'Administration, par l'entremise de sa Présidente, des rapports périodiques ou des rapports immédiats, par téléphone ou par mail, en cas de survenance de risques importants pour les affaires en cours ou en cas d'événements extraordinaires
14. Annoncer immédiatement à la Présidente du Conseil d'Administration de GMSA en cas de perte de capital ou surendettement (art. 725 CO) ou tout autre danger existentiel pour GMSA

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point C, chiffre 2), le Conseil d'Administration définit les tâches/fonctions de chaque domaine de la Direction (processus).

Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes:

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration:

1. Les décisions de dépenses ou d'engagements dépassant le montant unique de CHF 200'000 (exception: acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et la nomination d'un conseiller juridique éventuel

Rapport au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

4.3

Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation:

«Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

4.4

Contrats de management

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1

Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 56 à 63). Le lien suivant permet de consulter le rapport:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2024.pdf#page=56>

5.2

Rémunérations, prêts et vote de l'Assemblée générale

5.2.1

Rémunérations liées aux résultats

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

5.2.2

Prêts, crédits et prestations de prévoyance allouées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

5.2.3

Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6. Droits de participation des actionnaires

6.1

Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4

Limitation et représentation des droits de vote

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

6.1.5

Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

Article 19 al. 1 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.1.6

Instructions au représentant indépendant et vote électronique

Article 19 al. 5 et 6 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.2

Quorums statutaires

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

6.3

Convocation de l'Assemblée générale

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

6.4

Inscriptions à l'ordre du jour

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le 0.5% au moins du capital-actions, ou des voix, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.



6.5

Inscriptions au registre des actions

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

7.

Prises de contrôle et mesures de défense

7.1

Obligation de présenter une offre

Les statuts de GMSA ne contiennent pas de clause d'opting up ou d'opting out. Ainsi, les dispositions de l'art. 135 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) relatives au seuil légal de 33⅓% des droits de vote pour présenter une offre publique d'achat sont applicables.

7.2

Clauses relatives aux prises de contrôle

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

8. Organe de révision

8.1

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

8.1.1

Début du mandat de révision en cours

PricewaterhouseCoopers SA est le réviseur de GMSA depuis 1996. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 10 octobre 1995 (FOSC 214, page 5588). PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision de la maison mère et des comptes consolidés.

8.1.2

Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours

Depuis 2024, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Marc Secretan.

8.2

Honoraires de révision

Le total des honoraires de révision payé à PricewaterhouseCoopers SA s'élève à CHF 165'000 hors TVA pour l'exercice 2024.

8.3

Honoraires supplémentaires

Il n'y a pas d'honoraires supplémentaires payés à PricewaterhouseCoopers SA pour l'exercice 2024.

8.4

Instruments d'information sur l'organe de révision externe

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la première séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

Indépendance

Il n'existe aucune dépendance directe – ou indirecte – entre la société, respectivement les représentants au niveau stratégique/opérationnel et l'organe de révision.

Prestations et honoraires

Les prestations de l'organe de révision, ainsi que ses honoraires bien entendu, sont évalués une fois par année par le Conseil d'Administration sur la base du rapport d'audit et des recommandations écrites/orales correspondantes à la suite de la première séance du Conseil d'Administration. Des comparaisons avec d'autres principaux prestataires sont également effectuées périodiquement.

9. Politique d'information

Rapports financiers

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion au 31 décembre et le rapport intermédiaire au 30 juin. Tous deux sont publiés une fois par année en français et en allemand. Afin d'assurer la communication, une plateforme digitale est mise en ligne lors de la publication des résultats. Nos rapports financiers font également l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués de presse peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA (www.gmsa.ch) dans la rubrique «Actualités/Communications médias». De plus, sur demande, une version imprimée des rapports financiers est envoyée aux actionnaires ainsi qu'à divers partenaires.



Publicité événementielle

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise (<https://www.gmsa.ch/blog/#abonnement-communiques>) afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push&pull).

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies au chapitre «Notre groupe/Relations investisseurs» du site Internet de GMSA et la Corporate Governance est, quant à elle, présentée dans notre rapport de gestion en format digital (www.gmsa-rg.ch).

Assemblée générale ordinaire

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes:

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés à chaque actionnaire.

Relations avec les investisseurs

Groupe Minoteries SA
Secrétariat de la Direction générale
Tél.: +41 26 668 52 16
E-mail: bourse@gmsa.ch

Calendrier financier

Mars 2025
Publication du rapport de gestion 2024 et communiqué de presse

20 mai 2025
Assemblée générale ordinaire à Conthey/VS

26 mai 2025
Paiement du dividende
(soumis à l'approbation de l'AG)

Août 2025

Publication du rapport intermédiaire au 30 juin 2025 et communiqué de presse

Le lien suivant permet de consulter le calendrier financier:

<https://www.gmsa.ch/relations-investisseurs/#calendrier-financier>

Siège social

Groupe Minoteries SA

Route des Moulins 31

Case postale 68

1523 Granges-près-Marnand

(Commune de Valbroye/VD)

10.

Période de blocage de négoce

En application du règlement interne, il était interdit à toutes les personnes au sein de l'entreprise et également à des personnes externes qui ont connaissance de faits ayant une influence sur le cours d'acheter ou de vendre des titres de Groupe Minoteries SA du 15 juin jusqu'à mi-août 2024 (lendemain de la publication) pour les résultats semestriels et du 1^{er} décembre 2024 jusqu'à mi-mars 2025 (lendemain de la publication) pour les résultats annuels.

Au sein de GMSA, les personnes concernées sont les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité de direction, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans les bouclements. En ce qui concerne les personnes externes, il leur est demandé de signer une convention de confidentialité.

Des périodes de blocage spécial peuvent être décrétées pour certaines catégories de personnes, en plus des membres du Conseil d'Administration et de la Direction moyennant la signature d'une convention de confidentialité. Cette période s'étend jusqu'au lendemain de la publication de l'information.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

1990 - 2004

L'ère de l'expansion de la meunerie

La pain Multi-céréales



Le saviez-vous?

2001

Libéralisation du marché des céréales

La récolte des céréales était prise en charge par la Confédération à un prix fixé par celle-ci et les meuniers avaient l'obligation de l'acquiescer à ce prix. Ce système datant de 1929, avait pour but d'assurer l'approvisionnement du pays en cas de crise. Dès 2001, le marché est totalement libre et le prix des céréales indigènes dépend de l'offre et de la demande. Cette nouvelle loi a été instaurée dans le cadre de la politique agricole 2002.



Le site de Goldach



1991

Commercialisation par les Minoteries de Plainpalais SA du premier pain «Multi-céréales» en Suisse

Avec 9 sortes de graines et céréales, ce pain est toujours un grand succès auprès des consommateurs.

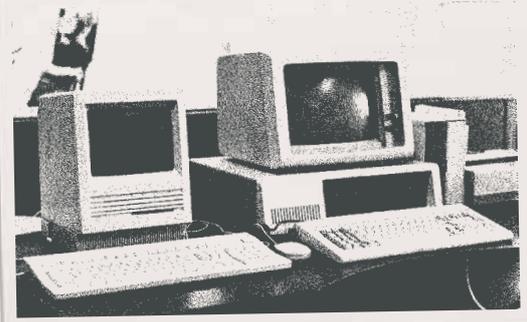


Le saviez-vous?

1990

Internet

Apparition d'Internet rend les e-mails accessibles au grand public.



1992

Arrêt de la fabrication des aliments fourragers et création de Biomill SA



2002

Prix ESPRIX: prix suisse pour l'excellence du management attribué par la Fondation ESPRIX

Cette récompense était remise pour la première fois à une entreprise romande.

2002

Acquisition de Eberle Bruggmühle AG à Goldach et changement de raison sociale en Groupe Minoteries SA

Grâce aux diversifications des deux sites, de nouvelles synergies se sont créées entre la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Groupe Minoteries
L'INNOVATION, NOTRE TRADITION

Rapport de rémunération 2024

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 734 et suivants du Code des Obligations, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant:

A. Introduction

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes:

- Responsabilité
- Ouverture
- Proximité
- Simplicité
- Excellence

Ainsi que sur les valeurs-clés humaines suivantes:

- Le client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et des résultats du groupe.

B. Gouvernance et compétences

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des principes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants:

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.

Les modalités du vote sont les suivantes:

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.
- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30% du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

C. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé de la Présidente et d'un membre du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre est élu individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2024, le Comité de rémunération était composé de Céline Amaudruz et Emmanuel Séquin.

D. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

1.0

Système de rémunération mis en place

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proposées par le Conseil de rémunération et validées par le Conseil d'Administration une fois par année. Elles sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences. En 2024, le Conseil d'Administration a tenu six séances (durée de 2 à 5 heures par séance) et le Comité de rémunération a, quant à lui, tenu deux séances (durée 2 heures par séance).

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Conseil d'Administration.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Conseil d'Administration.

2.0

Rémunérations accordées en 2024 aux membres du Conseil d'Administration

(en milliers de francs suisses)

| Membres | Base en net | Frais | 2024 | Charges sociales 2024 | 2023 | Charges sociales 2023 |
|---------------------------------|-------------|-----------|------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| Amaudruz Céline, Présidente | 114 | 17 | 131 | 11 | 101 | 9 |
| Séquin Emmanuel, Vice-Président | 74 | 10 | 84 | – | 67 | – |
| Schucht Olivier | 57 | 7 | 64 | – | 53 | 4 |
| Sunier François | 47 | 7 | 54 | 5 | 48 | 4 |
| Zeller Karl* | 17 | 3 | 20 | 1 | 29 | 1 |
| Revaz-Pierre Marcel** | – | – | – | – | 50 | 3 |
| Total | 309 | 44 | 353 | 17 | 348 | 21 |

*M. Karl Zeller n'a pas été réélu lors de l'Assemblée générale du 15.05.2024

**M. Pierre-Marcel Revaz a quitté sa fonction de Président directement après l'Assemblée générale du 16.05.2023

Autres prestations à des parties liées

| | 2024 | 2023 |
|-------|------|------|
| Néant | – | – |

3.0

Participations détenues par les membres non exécutifs du Conseil d'Administration et leurs proches au 31.12.2024

(en nombre et pourcentage d'actions)

| Membres | Actions | 2024 % | Actions | 2023 % |
|----------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Amaudruz Céline | 5'408 | 1.64 | 5'403 | 1.64 |
| Schucht Olivier | 156 | 0.05 | 156 | 0.05 |
| Séquin Emmanuel et famille | 5'100 | 1.55 | 5'100 | 1.55 |
| Sunier François | 3'750 | 1.14 | 3'750 | 1.14 |
| Zeller Karl* | – | 0.00 | 5 | 0.00 |
| Total | 14'414 | 4.37 | 14'414 | 4.37 |

*M. Karl Zeller n'a pas été réélu lors de l'Assemblée générale du 15.05.2024 et par conséquent ses actions ne sont plus à prendre en considération au 31.12.2024

4.0

Mandats externes

Les membres du Conseil d'Administration ont les mandats externes suivants:

Céline Amaudruz

- FICAL Finance AG: membre du Conseil d'Administration
- Aéroport International de Genève: membre du Conseil d'Administration
- Transports publics genevois (TPG): Vice-Présidente du Conseil d'Administration jusqu'au 31 janvier 2024.

Emmanuel Séquin

- MITHRAS AG: Président du Conseil d'Administration
- Emera SA: Président du Conseil d'Administration
- Société foncière Hauterive Petit-Ouchy SA: membre du Conseil d'Administration

Olivier Schucht

- Food Emotion: membre du conseil de surveillance
- AESA SA: Président du Conseil d'Administration
- CMBP AG: Président du Conseil d'Administration

François Sunier

- Mirabaud SCA: membre du conseil de surveillance
- Primatrust SA: membre du Conseil d'Administration
- Prisminvest SA: membre du Conseil d'Administration
- Reference Capital SA: membre du Conseil d'Administration
- Suntrust Capital Management SA: membre du Conseil d'Administration
- Avance Gas Holding Ltd (Oslo): membre du Conseil d'Administration

Karl Zeller

- Patiswiss AG: Vice-Président du Conseil d'Administration

5.0

Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

E.

Principes de rémunération pour les membres de la Direction

1.0

Principes

Le montant de la rémunération variable de la Direction est fixé en février par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de rémunération.

Cette rémunération variable est composée de deux éléments principaux. Le premier est basé sur les indicateurs financiers majeurs, en premier lieu le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net du groupe. Le second élément servant à la fixation du montant de la rémunération variable est évalué/comparé chaque année sur la base des critères suivants: réussite et engagement personnel, contexte économique, conditions conjoncturelles de la branche, part de marché de l'entreprise et position du groupe dans le contexte général de la meunerie suisse et, tout spécialement, capacité d'adaptation de GMSA à l'évolution des conditions concurrentielles. Cette rémunération variable ne peut dépasser plus de 50% le salaire de base annuel.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT), il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable. Le Conseil d'Administration se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

Autre rémunération/prestation

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts et ne dispose pas de programme de participation.

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Comité de direction.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Comité de direction.

2.0

Éléments de rémunération des membres de la Direction

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants:

- a. Salaire de base annuel
- b. Rémunération variable (enveloppe liée aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)
- c. Prime jubilaire tous les 5 ans

3.0

Contrats de travail et indemnités de licenciement

Les membres de la Direction sont soumis à un préavis applicable de six mois. Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise («parachutes dorés»).

4.0

Benchmarking

En fonction de l'environnement du domaine d'activité, avec une considération particulière des conditions du 1^{er} échelon de transformation dans l'économie agricole suisse.

5.0

Rémunérations accordées en 2024 aux membres de la Direction

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2024 est présentée selon le tableau ci-dessous:

Rémunération des membres de la Direction

(en milliers de francs suisses)

| Membres | Base en brut | Bonus brut | Frais | Bonus% | 2024 | C.S.* 2024 | 2023 | C.S.* 2023 |
|--------------|--------------|------------|-------|--------|-------|------------|-------|------------|
| Total | 1'371 | 362 | 72 | 20.05 | 1'805 | 378 | 1'954 | 395 |

* C.S. = Charges sociales

6.0

Rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction

(en milliers de francs suisses)

| Membres | Base en brut | Bonus brut | Frais | Bonus% | 2024 | C.S.* 2024 | 2023 | C.S.* 2023 |
|--------------------|--------------|------------|-------|--------|------|------------|------|------------|
| Raymond Alain, CEO | 295 | 126 | 15 | 28.90 | 436 | 88 | 440 | 81 |

*C.S. = Charges sociales

7.0

Participations détenues par les membres de la Direction et leurs proches

| Membres | Actions | 2024 % | Actions | 2023 % |
|---------------------|----------|-------------|-----------|-------------|
| Blaser Jean-Michel* | 0 | 0.00 | 2 | 0.00 |
| Nänny Tobias** | 0 | 0.00 | 10 | 0.00 |
| Total | 0 | 0.00 | 12 | 0.00 |

*M. Jean-Michel Blaser n'est plus membre de la Direction au 31.12.2024 et par conséquent ses actions ne sont plus à prendre en considération au 31.12.2024

**M. Tobias Nänny a quitté la société le 31.03.2024.

8.0

Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Comité de direction.

Rapport sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les parties D et E du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 58 à 63) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des parties D et E du rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA

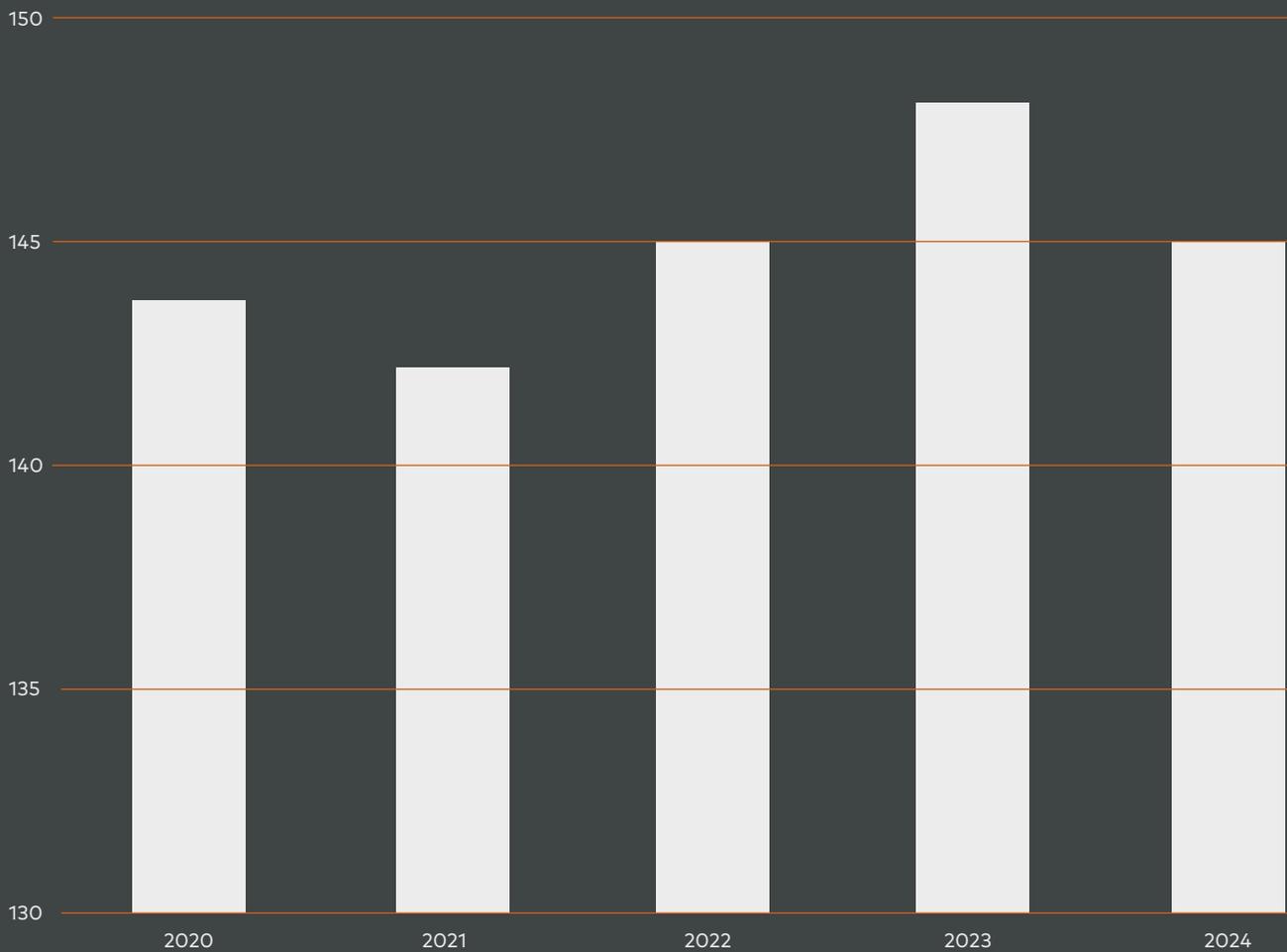
Marc Secretan
Expert-réviseur agréé,
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Pully, le 26 février 2025

Évolution du chiffre d'affaires net

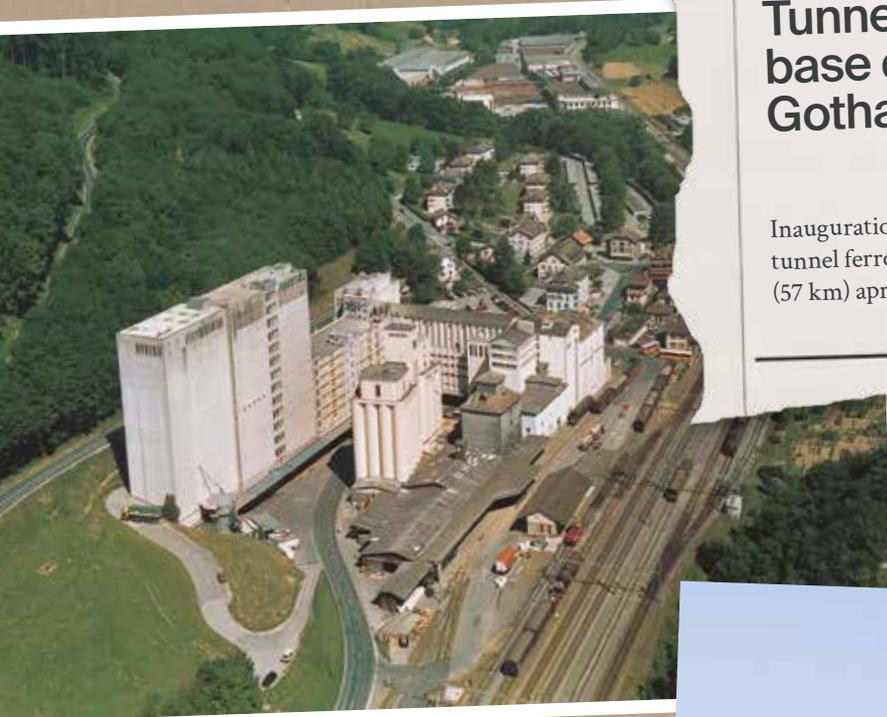
2020-2024
(en millions de CHF)



RAPPORTS FINANCIERS

2005 – 2025

Le tournant vers une meunerie durable et diversifiée



Les Grands Moulins
de Cossonay Sàrl,
à Penthelaz

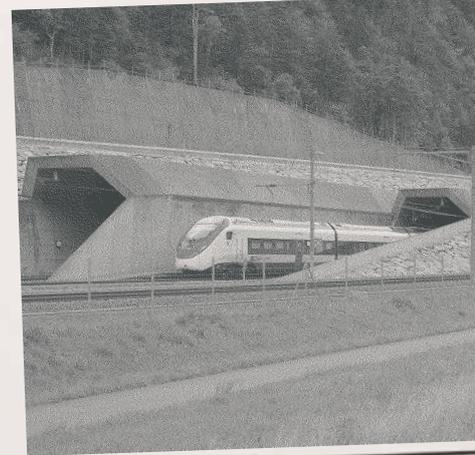
Le nouveau Moulin
de Riddes/VS
en construction

Le saviez-vous?

2016

Tunnel de base du Saint- Gothard

Inauguration du plus long
tunnel ferroviaire du monde
(57 km) après 17 ans de travaux.



2006

Transfert du siège social de Genève à Granges-près-Marnand

2011 Vente de Biomill SA

2011 - 2012 Intégration de Steiner Mühle AG à Zollbrück/BE qui est le seul moulin entièrement bio de Suisse.

Intégration de Bonvita AG à Stein am Rhein/SH qui fabrique de la panure.

2013 Reprise des Grands Moulins de Cossonay Sàrl, à Penthalaz

2019 Reprise de Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters/VS avec une production concentrée sur les farines de seigle et sous label.

2024 - 2025 Construction du nouveau moulin à meules de pierre à Riddes/VS qui permettra d'assurer la pérennité du Pain de seigle AOP et de moudre des variétés d'anciens blés.

Le saviez-vous?

2020

Le COVID-19

Découvert en décembre 2019 à Wuhan, en Chine, où les premiers cas étaient liés à un marché d'animaux vivants.

L'épidémie, signalée à l'OMS le 31 décembre 2019, s'est rapidement propagée pour devenir une pandémie mondiale en mars 2020.



Comptes consolidés du groupe

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

| Actif | Notes dans l'annexe | 31.12.2024 | % | 31.12.2023 | % |
|--|---------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Circulant | | | | | |
| Liquidités | 1 | 13'248 | 9.43 | 11'599 | 8.26 |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 2 | 11'364 | 8.09 | 12'442 | 8.86 |
| Autres créances à court terme | 3 | 2'327 | 1.66 | 1'887 | 1.34 |
| Immobilisations financières | 7 | – | – | 4'000 | 2.85 |
| Stocks | 4 | 30'543 | 21.74 | 30'268 | 21.55 |
| Comptes de régularisation actifs | | 6 | 0.00 | – | – |
| Total actif circulant | | 57'488 | 40.92 | 60'196 | 42.86 |
| Immobilisé | | | | | |
| Immobilisations corporelles | 5 | 80'841 | 57.54 | 78'809 | 56.11 |
| Immobilisations incorporelles | 6 | 0 | 0.00 | 0 | 0.00 |
| Immobilisations financières | 7 | 2'166 | 1.54 | 1'446 | 1.03 |
| Total actif immobilisé | | 83'007 | 59.08 | 80'255 | 57.14 |
| Total de l'actif | | 140'495 | 100.00 | 140'451 | 100.00 |

(en milliers de francs suisses)

| Passif | Notes dans l'annexe | 31.12.2024 | % | 31.12.2023 | % |
|--|---------------------|----------------|---------------|----------------|---------------|
| Fonds étrangers à court terme | | | | | |
| Autres dettes à court terme | 8 | 4'787 | 3.41 | 5'560 | 3.96 |
| Dettes résultant de livraisons et de prestations | | 10'056 | 7.16 | 10'433 | 7.43 |
| Comptes de régularisation passifs | | 824 | 0.59 | 975 | 0.69 |
| Provisions | 11 | 307 | 0.22 | - | - |
| Total fonds étrangers à court terme | | 15'974 | 11.37 | 16'968 | 12.08 |
| Fonds étrangers à long terme | | | | | |
| Autres dettes à long terme | 9 | 80 | 0.06 | 80 | 0.06 |
| Impôts différés passifs | 10 | 8'477 | 6.03 | 8'675 | 6.18 |
| Provisions | 11 | - | - | 525 | 0.37 |
| Total fonds étrangers à long terme | | 8'557 | 6.09 | 9'280 | 6.61 |
| Total fonds étrangers | | 24'531 | 17.46 | 26'248 | 18.69 |
| Fonds propres | | | | | |
| Capital-actions | | 1'650 | 1.17 | 1'650 | 1.17 |
| Réserves provenant de bénéfices | | 125'422 | 89.27 | 123'626 | 88.02 |
| Goodwill compensé | 6 | -11'209 | -7.98 | -11'209 | -7.98 |
| Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires | | 115'863 | 82.47 | 114'067 | 81.21 |
| Parts de capital des minoritaires | | 101 | 0.07 | 136 | 0.10 |
| Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires | | 115'964 | 82.54 | 114'203 | 81.31 |
| Total du passif | | 140'495 | 100.00 | 140'451 | 100.00 |

Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

| | Notes dans l'annexe | 2024 | % | 2023 | % |
|---|------------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Chiffre d'affaires net | 13 | 145'045 | 100.00 | 148'187 | 100.00 |
| Charges relatives aux marchandises | 20 | -99'075 | -68.31 | -104'752 | -70.69 |
| Variations de stock | | -2'402 | -1.66 | 1'491 | 1.01 |
| Autres produits d'exploitation | 14 | 3'229 | 2.23 | 2'904 | 1.96 |
| Charges de personnel | 15 | -21'558 | -14.86 | -21'426 | -14.46 |
| Charges d'exploitation | | -14'844 | -10.23 | -14'583 | -9.84 |
| Provision pour restructuration | 11 | - | - | -174 | -0.12 |
| Amortissements corporels | 5 | -5'013 | -3.46 | -5'011 | -3.38 |
| Bénéfice d'exploitation | | 5'382 | 3.71 | 6'636 | 4.48 |
| Produits financiers | 16 | 158 | 0.11 | 52 | 0.04 |
| Charges financières | 17 | -13 | -0.01 | -11 | -0.01 |
| Bénéfice ordinaire | | 5'527 | 3.81 | 6'677 | 4.51 |
| Produits hors exploitation | 18 | 798 | 0.55 | 796 | 0.54 |
| Charges hors exploitation | 18 | -146 | -0.10 | -125 | -0.08 |
| Bénéfice avant impôts | | 6'179 | 4.26 | 7'348 | 4.96 |
| Impôts | 19 | -788 | -0.54 | -1'005 | -0.68 |
| Résultat net | | 5'391 | 3.72 | 6'343 | 4.28 |
| Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA | | 5'426 | 3.74 | 6'433 | 4.34 |
| Attribuable aux intérêts minoritaires | | -35 | -0.02 | -90 | -0.06 |
| (en francs suisses) | | | | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 21 | 16.44 | | 19.49 | |
| Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 21 | 16.44 | | 19.49 | |

Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

| | Notes dans l'annexe | 2024 | 2023 |
|---|------------------------|---------------|---------------|
| Résultat de l'exercice | | 5'391 | 6'343 |
| Amortissements sur immobilisations corporelles | 5 | 5'013 | 5'011 |
| Variation des impôts différés passifs | 10/19 | -198 | -344 |
| Variation des provisions | 11 | -218 | 174 |
| Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles | | -53 | -13 |
| Variation des créances résultant de livraisons et de prestations | | 1'078 | 2'019 |
| Variation de stocks | | -275 | 4'411 |
| Variation d'autres actifs circulants | | -446 | -814 |
| Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs | | 11 | -4'486 |
| Variation des autres dettes à court terme | 8 | -773 | 1'313 |
| Variation des autres dettes à long terme | 9 | - | -116 |
| Flux de fonds résultant des activités opérationnelles | | 9'530 | 13'498 |
| Investissements en immobilisations corporelles | | -7'708 | -5'353 |
| Investissements en immobilisations financières | | -1'019 | -4'318 |
| Ventes d'immobilisations corporelles | | 177 | 46 |
| Désinvestissements en immobilisations financières | | 4'299 | 192 |
| Flux de fonds pour investissements | | -4'251 | -9'433 |
| Versement de dividendes | | -3'630 | -4'950 |
| Part de capital des minoritaires | | - | 176 |
| Flux de fonds résultant du financement | | -3'630 | -4'774 |
| Variation des liquidités nettes* | | 1'649 | -709 |
| *Liquidités à l'actif du bilan | | | |
| Liquidités au 01.01. | | 11'599 | 12'308 |
| Liquidités au 31.12. | | 13'248 | 11'599 |
| Variation | | 1'649 | -709 |

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

| | Capital- actions | Réserves provenant de bénéfices | Goodwill compensé | Total fonds propres avant minoritaires | Intérêts minoritaires | Total fonds propres |
|--|---------------------|---------------------------------------|----------------------|--|--------------------------|------------------------|
| État au 1^{er} janvier 2023 | 1'650 | 122'143 | -11'209 | 112'584 | 49 | 112'633 |
| Dividendes versés | | -4'950 | | -4'950 | | -4'950 |
| Résultat net | | 6'433 | | 6'433 | -90 | 6'343 |
| Part de capital des minoritaires | | | | - | 177 | 177 |
| État au 31 décembre 2023 | 1'650 | 123'626 | -11'209 | 114'067 | 136 | 114'203 |

| | Capital- actions | Réserves provenant de bénéfices | Goodwill compensé | Total fonds propres avant minoritaires | Intérêts minoritaires | Total fonds propres |
|--|---------------------|---------------------------------------|----------------------|--|--------------------------|------------------------|
| État au 1^{er} janvier 2024 | 1'650 | 123'626 | -11'209 | 114'067 | 136 | 114'203 |
| Dividendes versés | | -3'630 | | -3'630 | | -3'630 |
| Résultat net | | 5'426 | | 5'426 | -35 | 5'391 |
| État au 31 décembre 2024 | 1'650 | 125'422 | -11'209 | 115'863 | 101 | 115'964 |

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.

Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805.
(KCHF 1'805 en 2023).

Annexe aux comptes consolidés 2024

1.

Résumé des principaux principes comptables

1.1

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'année en cours, sans impact sur le résultat ou les fonds propres.

S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.1.1

Modification des principes de présentation des comptes

Le groupe a appliqué pour la première fois la Swiss GAAP RPC 30 (révisée en 2022) ainsi que la Swiss GAAP RPC 28 au cours de l'exercice 2024. L'application s'est faite rétrospectivement et conformément aux dispositions transitoires correspondantes (notamment l'allègement prévu au chiffre I de la Swiss GAAP RPC 30) et au cadre conceptuel, comme si les nouveaux principes avaient toujours été appliqués. La première application n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes consolidés.

1.2

Consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

| | 31.12.2024 % | 31.12.2023 % |
|--|-----------------|-----------------|
| Bonvita AG, Stein am Rhein/SH | 100.00 | 100.00 |
| Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters, in Riddes/VS | 100.00 | 100.00 |
| Geferina SA, Valbroye/VD | 100.00 | 100.00 |
| Groupe Minoteries SA, Valbroye/VD | 100.00 | 100.00 |
| Moulins de Sion SA, Sion/VS | 100.00 | 100.00 |
| Protaneo SA, Valbroye/VD | 51.00 | 51.00 |
| Sopafi SA, en liquidation, Sion/VS | 100.00 | 100.00 |
| Steiner Mühle AG, Lauperswil/BE | 100.00 | 100.00 |

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont amorties intégralement par le biais des fonds propres. Dès lors, le cas échéant, le groupe identifie et comptabilise les valeurs incorporelles décisives pour la prise de contrôle qui, jusque-là, n'étaient pas portées au bilan de la société acquise.

1.3

Constatation des produits et des charges

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

Liquidités

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

Créances résultant de ventes et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

Autres créances

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

Stocks

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

Immobilisations corporelles

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles: 40 ans
- Rénovation des immeubles: 10 ans
- Machines: 10 à 20 ans
- Outillage et mobilier: 10 ans
- Camions: 8 ans
- Informatique: 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction: -

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10

Immobilisations incorporelles

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat:

- Marques: 5 ans
- Logiciels: 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11

Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

1.12

Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15

Dividendes

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des dissolutions de provisions et des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles.

1.18

Charges de personnel

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19

Charges et produits hors exploitation

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

1.20

Charges et produits exceptionnels

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21

Impôts

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.22

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.23

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.24

Contrats d'achat à terme de blé

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe et ne sont pas considérés comme instruments financiers dérivés. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition, ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur.

2.

Explications générales concernant les comptes consolidés 2024

2.1

Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 26 février 2025.

2.2

Rapport sectoriel (RPC31)

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- **Affaiblissement des positions de négociation:** la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- **Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents:** les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

| Note 1 – Liquidités | 2024 | 2023 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Liquidités | 8'748 | 8'599 |
| Autres investissements financiers | 4'500 | 3'000 |
| Valeur des liquidités | 13'248 | 11'599 |

Placements financiers de KCHF 4'500 sur une durée de 1 à 3 mois, pour un taux s'élevant entre 0.40% à 0.66%

| Note 2 – Créances résultant de livraisons et de prestations | 2024 | 2023 |
|---|---------------|---------------|
| Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur | 11'439 | 12'530 |
| Ajustement de valeur | -75 | -88 |
| Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations | 11'364 | 12'442 |

| Note 3 – Autres créances à court terme | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Créances fiscales | 569 | 409 |
| Créances de clients sur machines levain (leasing) à court terme | 129 | 97 |
| Autres créances envers les tiers | 149 | 105 |
| Acomptes versés aux fournisseurs | 1'480 | 1'276 |
| Valeur nette des autres créances à court terme | 2'327 | 1'887 |

| Note 4 – Stocks | 2024 | 2023 |
|--|---------------|---------------|
| Matières premières | 22'317 | 19'775 |
| Produits finis pour alimentation humaine | 6'909 | 9'698 |
| Emballages, carburants et accessoires | 1'804 | 1'908 |
| Ajustement de valeur | -487 | -1'113 |
| Valeur nette des stocks | 30'543 | 30'268 |

| Note 5 – Immobilisations corporelles | Immeubles de rendement* | Immeubles opérationnels | Machines et outillage | Autres Immobilisations | En cours de construction | Total 2023 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2023 | 14'410 | 40'298 | 18'291 | 3'968 | 866 | 77'833 |
| Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2023 | 16'949 | 81'162 | 76'459 | 20'111 | 866 | 195'547 |
| Transferts | | 34 | 453 | 171 | -658 | - |
| Acquisitions | | 1'149 | 2'691 | 1'375 | 805 | 6'020 |
| Cessions et sorties | | | -10 | -261 | | -271 |
| Valeurs brutes au 31 décembre 2023 | 16'949 | 82'345 | 79'593 | 21'396 | 1'013 | 201'296 |

(en milliers de francs suisses)

| | Immeubles de rende- ment* | Immeubles opérationnels | Machines et outillage | Autres Immobi- li-sations | En cours de construction | Total 2023 |
|--|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------|
| Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2023 | -2'539 | -40'864 | -58'168 | -16'143 | - | -117'714 |
| Amortissement de l'année | | -2'010 | -1'908 | -1'093 | | -5'011 |
| Cessions et sorties | | | 9 | 229 | | 238 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre 2023 | -2'539 | -42'874 | -60'067 | -17'007 | - | -122'487 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2023 | 14'410 | 39'471 | 19'526 | 4'389 | 1'013 | 78'809 |

| Note 5 – Immobilisations corporelles | Immeubles de rende- ment* | Immeubles opérationnels | Machines et outillage | Autres Immobi- li-sations | En cours de construction | Total 2024 |
|--|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------------|---------------|
| Valeurs nettes au 1^{er} janvier 2024 | 14'410 | 39'471 | 19'526 | 4'389 | 1'013 | 78'809 |
| Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2024 | 16'949 | 82'345 | 79'593 | 21'396 | 1'013 | 201'296 |
| Transferts | | 330 | 201 | 31 | -563 | - |
| Acquisitions | | 768 | 697 | 1'372 | 4'332 | 7'169 |
| Cessions et sorties | | -83 | -12 | -1'627 | -3 | -1'725 |
| Valeurs brutes au 31 décembre 2024 | 16'949 | 83'360 | 80'480 | 21'172 | 4'778 | 206'740 |
| Amortissements cumulés au 1^{er} janvier 2024 | -2'539 | -42'874 | -60'067 | -17'007 | - | -122'487 |
| Amortissement de l'année | | -2'079 | -1'754 | -1'181 | | -5'013 |
| Cessions et sorties | | | 11 | 1'590 | | 1'601 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre 2024 | -2'539 | -44'953 | -61'810 | -16'597 | - | -125'899 |
| Valeurs nettes au 31 décembre 2024 | 14'410 | 38'408 | 18'670 | 4'575 | 4'778 | 80'841 |

*Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.59% et 8.50%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021. Le coût d'acquisition des immeubles de rendement détenus au 31.12.2024 et au 31.12.2023 est de KCHF 8'299.

Note 6 – Immobilisations incorporelles

Goodwill enregistrés en diminution des fonds propres

À partir de 2012, les goodwill résultant d'acquisition sont enregistrés en diminution des fonds propres. Si les goodwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:

(en milliers de francs suisses)

| | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Valeurs nettes au 1^{er} janvier | - | 94 |
| Valeurs brutes au 1^{er} janvier | 11'209 | 11'209 |
| Valeurs brutes au 31 décembre | 11'209 | 11'209 |
| Amortissements cumulés au 1^{er} janvier | -11'209 | -11'115 |
| Amortissement de l'année | - | -94 |
| Amortissements cumulés au 31 décembre | -11'209 | -11'209 |
| Valeurs nettes au 31 décembre | - | - |
| Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié | 5'426 | 6'433 |
| Amortissement planifié du goodwill sur 5 ans | - | -94 |
| Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du goodwill | 5'426 | 6'339 |
| Capitaux propres mentionnés au 31 décembre | 115'964 | 114'203 |
| Répercussion de l'activation du goodwill dans le bilan au 1 ^{er} janvier | - | 94 |
| Répercussion de l'activation du goodwill dans le compte de résultat | - | -94 |
| Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du goodwill | 115'964 | 114'203 |
| Note 7 – Immobilisations financières | 2024 | 2023 |
| Immobilisations financières - Circulant | | |
| Autres investissements financiers | - | 4'000 |
| Total des immobilisations financières - Circulant | - | 4'000 |
| Placements financiers de KCHF 4'000 sur une durée de 4 à 6 mois, pour un taux s'élevant entre 1.75% à 1.80% | | |
| Immobilisations financières - Immobilisé | 2024 | 2023 |
| Prêts à la clientèle | 1'300 | 853 |
| Ajustement de valeur | -317 | -320 |
| Prêts à la clientèle nets | 983 | 533 |
| Autres investissements financiers | 856 | 609 |
| Créances de clients sur machines levain (leasing) à long terme | 327 | 304 |
| Total des immobilisations financières - Immobilisé | 2'166 | 1'446 |

(en milliers de francs suisses)

| Note 8 – Autres dettes à court terme | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts courants à payer | 339 | 868 |
| Autres créanciers | 4'213 | 4'434 |
| Acomptes de clients | 235 | 258 |
| Total des autres dettes à court terme | 4'787 | 5'560 |

| Note 9 – Autres dettes à long terme | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG) | 80 | 80 |
| Total des autres dettes à long terme | 80 | 80 |

| Note 10 – Impôts différés passifs | 2024 | 2023 |
|--|--------------|--------------|
| Impôts différés passifs en début d'exercice | 8'675 | 9'019 |
| Dissolution d'impôts différés passifs | -5 | -344 |
| Impact changement de taux | -193 | - |
| Impôts différés passifs en fin d'exercice | 8'477 | 8'675 |
| Aucun impôt différé actif n'est reconnu en 2023 et en 2024 | - | - |
| Taux moyen des impôts | 14.4% | 14.8% |

| Note 11 – Provisions | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Provision pour restructuration | | |
| Valeur comptable au 1^{er} janvier | 525 | 351 |
| Constitution de la provision | - | 174 |
| Utilisation de la provision | -218 | - |
| Valeur comptable au 31 décembre à court terme | 307 | - |
| Valeur comptable au 31 décembre à long terme | - | 525 |

(en milliers de francs suisses)

Note 12 – Institutions de prévoyance

| Avantage/engagement économique et charge de prévoyance | *Excédent de couverture (+)/ découvert (-) | Part économique de l'entreprise | | | Cotisations totales ajustées à la période | Charges de prévoyance dans les frais de personnel | |
|---|--|------------------------------------|----------|-----------|---|---|--------------|
| | 31.12.24 | 31.12.24 | 31.12.23 | Variation | 2024 | 2024 | 2023 |
| Institutions de prévoyance avec excédent de couverture | - | - | - | - | - | 1'424 | 1'388 |
| Total | - | - | - | - | - | 1'424 | 1'388 |

*selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2024 (2023: 1.50%).

Les tables de mortalité utilisées sont LPP2020 pour 2024 et 2023.

Les taux de couverture sont: 111% pour 2024 (provisoire) et 109% pour 2023 (effectif).

Note 13 – Chiffre d'affaires net

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire Suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

| Note 14 – Autres produits d'exploitation | 2024 | 2023 |
|---|--------------|--------------|
| Revenus des immobilisations d'exploitation | 3'175 | 2'876 |
| Dissolution de provisions | - | 15 |
| Bénéfices sur ventes d'immobilisations | 54 | 13 |
| Total des autres produits d'exploitation | 3'229 | 2'904 |

| Note 15 – Charges du personnel | 2024 | 2023 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Rémunérations | 16'597 | 16'588 |
| Charges sociales | 3'371 | 3'346 |
| Autres frais de personnel | 1'590 | 1'492 |
| Total des charges du personnel | 21'558 | 21'426 |

(en milliers de francs suisses)

| Note 16 – Produits financiers | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Intérêts sur les prêts à la clientèle | 30 | 17 |
| Dividendes sur autres investissements | 9 | 8 |
| Autres produits financiers (Placements financiers) | 119 | 27 |
| Total des produits financiers | 158 | 52 |

Les taux d'intérêts sur les placements financiers de 1 à 12 mois s'élèvent entre 0,50% à 1,45%

| Note 17 – Charges financières | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Commissions, intérêts et frais financiers | 13 | 11 |
| Total des charges financières | 13 | 11 |

| Note 18 – Produits et charges hors exploitation | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Revenus des immeubles de rendement | 798 | 796 |
| Charges des immeubles de rendement | -146 | -125 |
| Total résultat hors exploitation | 652 | 671 |

| Note 19 – Impôts | 2024 | 2023 |
|---|-------------|--------------|
| Charges fiscales sur résultat – année courante | 992 | 1'585 |
| Impact fiscal sur résultat - années précédentes | -6 | -236 |
| Impact changement de taux | -193 | - |
| Variation d'impôts différés passifs | -5 | -344 |
| Total des impôts | 788 | 1'005 |

L'impact fiscal de KCHF 236 concerne un revenu exceptionnel lié aux fusions des sociétés filles avec Groupe Minoteries SA (2019)

| Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire | 13'329 | 13'329 |
| Autres engagements d'achats de blés | 1'537 | 1'356 |

| Note 21 – Résultat par action | 2024 | 2023 |
|--|-------------|-------------|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA | 5'426 | 6'433 |
| Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation | 330'000 | 330'000 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 16,44 | 19,49 |
| Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action | 16,44 | 19,49 |

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe Minoteries SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

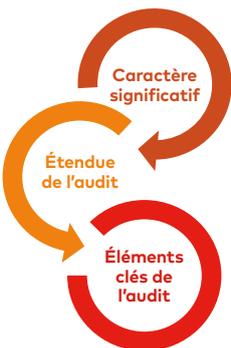
Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 70 à 86) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

| Vue d'ensemble | |
|---|---|
|  | <p>Caractère significatif global: KCHF 1'087</p> <p>Nous avons effectué un audit complet («full scope audit») pour une société du groupe. L'étendue de notre audit porte sur 83% du chiffre d'affaires du groupe.</p> <p>Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit: Évaluation des immeubles de rendement</p> |

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

| | |
|--|---|
| Caractère significatif global pour le groupe | KCHF 1'087 |
| Point de référence | Chiffre d'affaires net consolidé |
| Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global | Nous avons choisi le chiffre d'affaires net consolidé comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance du groupe et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence. |

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à KCHF 109 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Le chiffre d'affaires du groupe est généré uniquement sur le territoire suisse. Selon notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, nous avons sélectionné une entité qui représente la principale entité opérationnelle du groupe. Celle-ci a été sujette à un audit complet. Pour les entités non incluses dans l'étendue de notre audit, nous nous sommes assurés par le biais de procédures adéquates qu'il n'y avait aucun risque d'anomalie significative par rapport aux états financiers consolidés. Toutes les procédures ont été effectuées par l'auditeur du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Évaluation des immeubles de rendement

| Éléments clés de l'audit | Manière dont les éléments clés sont examinés |
|---|--|
| <p>Comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés, les immobilisations corporelles détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur vénale.</p> | <p>Nous avons obtenu l'évaluation de la Direction ou, le cas échéant, les rapports d'experts et nous nous sommes assurés que leurs conclusions avaient été correctement prises en compte dans la valorisation des immeubles de rendement.</p> |
| <p>La valeur est déterminée en fonction des rendements attendus propres à chaque immeuble. Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période. Au 31 décembre 2024, les immeubles de rendement sont portés au bilan pour un montant de KCHF 14'410 sous la position «Immobilisations corporelles».</p> | <p>Lors de ces travaux, nous avons aussi mis l'accent sur la capacité des experts, désignés par la Direction, à exercer leurs compétences, leurs aptitudes et leur objectivité.</p> <p>Nous avons évalué les impacts possibles que pourraient avoir des biais sur le jugement professionnel desdits experts ou sur les techniques qu'ils utilisent.</p> |
| <p>Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif des positions activées. En outre, la Direction dispose d'une marge de manœuvre dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valorisation.</p> | <p>En ce qui concerne l'évaluations effectuée par la Direction annuellement dans l'intervalle, nous avons obtenu le modèle de calcul utilisé et avons, pour chacun des immeubles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - validé le caractère approprié de la méthodologie utilisée; - apprécié les composantes des taux de capitalisation en les comparant avec ceux du marché immobilier; - retracé les rendements d'immeuble utilisés avec les comptes annuels audités; - vérifié les calculs. |
| <p>La Direction procède annuellement à un test de valorisation pour chacun des immeubles de rendement. De plus, ces évaluations sont supportées par des rapports d'experts obtenus tous les trois à cinq ans.</p> | <p>Nous avons effectué des analyses de sensibilité portant sur les composantes des taux d'actualisation utilisés dans les modèles de valorisation afin d'évaluer si un changement éventuel de l'une ou de plusieurs de ces composantes pouvait conduire à un ajustement de valeur des immeubles de rendement au bilan de la société.</p> <p>Nous estimons que le traitement comptable retenu par la Direction et les informations en annexe y relatives sont raisonnables.</p> |

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du

groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

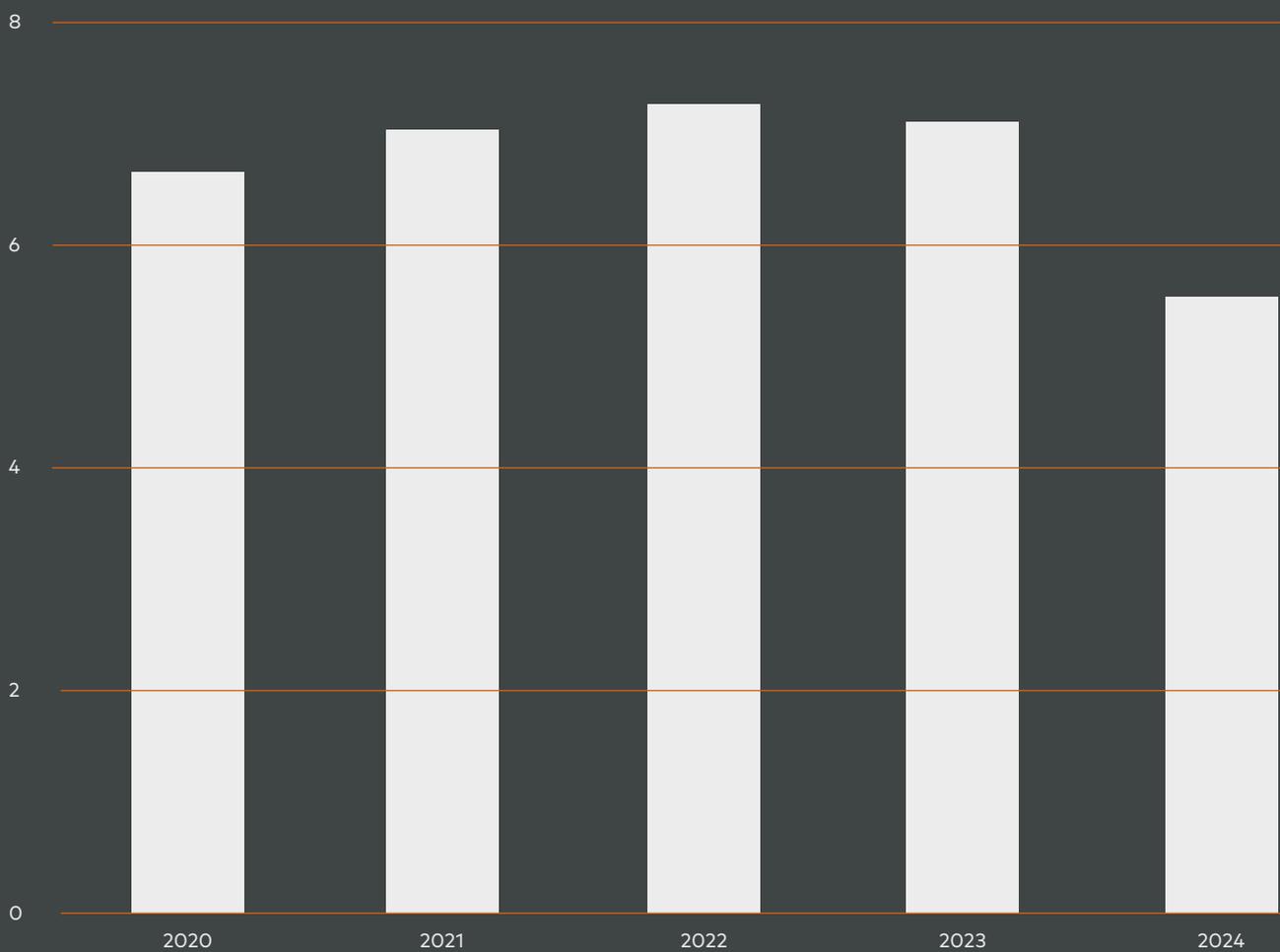
Marc Secretan
Expert-réviseur agréé,
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Pully, le 26 février 2025

Evolution de la rentabilité des capitaux investis (RONOA)

2020-2024
(en %)



Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

| Actif | Notes dans l'annexe | 2024 | 2023 |
|---|---------------------|-------------------|-------------------|
| Actif circulant | | | |
| Trésorerie | | 4'741'084 | 5'409'605 |
| Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services | | 10'222'039 | 11'307'478 |
| – envers des tiers | | 9'038'351 | 10'148'448 |
| – envers des sociétés du groupe | | 1'183'688 | 1'159'030 |
| Autres créances à court terme | | 4'083'713 | 3'560'643 |
| – envers des tiers | | 1'585'545 | 1'397'433 |
| – envers des sociétés du groupe | | 2'498'168 | 2'163'210 |
| Placements financiers à court terme | | 4'500'000 | 7'000'000 |
| Stocks | 2 | 14'220'175 | 13'550'226 |
| Actifs de régularisation | | 5'785 | – |
| Total actif circulant | | 37'772'796 | 40'827'952 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations financières | | 1'567'001 | 735'755 |
| – prêts à des tiers | 4 | 865'641 | 281'356 |
| – autres immobilisations financières | | 701'360 | 454'399 |
| Participations | 5 | 17'488'000 | 17'488'000 |
| Immobilisations corporelles | | 37'170'424 | 38'007'354 |
| Immobilisations incorporelles | 2 | 2 | 2 |
| Total actif immobilisé | | 56'225'427 | 56'231'111 |
| Total actif | | 93'998'223 | 97'059'063 |

(en francs suisses)

| Passif | Notes dans l'annexe | 2024 | 2023 |
|--|------------------------|-------------------|-------------------|
| Capitaux étrangers à court terme | | | |
| Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services | | 9'546'900 | 10'241'537 |
| – envers des tiers | | 9'151'654 | 9'826'086 |
| – envers des sociétés du groupe | | 395'246 | 415'451 |
| Dettes à court terme portant intérêt | | 7'088'420 | 9'084'484 |
| – envers des sociétés du groupe | | 7'088'420 | 9'084'484 |
| Autres dettes à court terme | | 3'817'207 | 4'659'237 |
| – envers des tiers | | 3'817'207 | 4'659'237 |
| Passifs de régularisation | | 807'300 | 912'807 |
| Provisions à court terme | | 4'416'863 | 4'246'863 |
| Total capitaux étrangers à court terme | | 25'676'690 | 29'144'928 |
| Capitaux étrangers à long terme | | | |
| Provisions à long terme | | 3'254'560 | 3'254'560 |
| Total capitaux étrangers à long terme | | 3'254'560 | 3'254'560 |
| Total capitaux étrangers | | 28'931'250 | 32'399'488 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital-actions | | 1'650'000 | 1'650'000 |
| Réserves légales issues du bénéfice | | 1'299'217 | 1'299'217 |
| Réserves facultatives issues du bénéfice | | 62'117'756 | 61'710'358 |
| – Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice | | 2'176'163 | 2'176'163 |
| – Bénéfice reporté | | 55'904'195 | 52'871'837 |
| – Bénéfice de l'exercice | | 4'037'398 | 6'662'358 |
| Total capitaux propres | | 65'066'973 | 64'659'575 |
| Total passif | | 93'998'223 | 97'059'063 |

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

| | Notes dans l'annexe | 2024 | 2023 |
|---|------------------------|------------------|------------------|
| Produits nets des ventes de biens et de prestations de services | | 127'437'578 | 131'208'989 |
| Autres produits d'exploitation | | 3'706'485 | 3'025'403 |
| Variation des stocks de produits finis et semi-finis | | 118'377 | 688'800 |
| Charges de matières | | -93'455'583 | -94'552'908 |
| Charges de personnel | | -18'372'522 | -18'267'119 |
| Autres charges d'exploitation | | -12'694'535 | -12'411'671 |
| Amortissements | | -4'677'200 | -4'379'366 |
| Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts | | 2'062'600 | 5'312'128 |
| Revenus des participations sociétés filles | | 2'050'000 | 1'750'000 |
| Autres produits financiers | | 156'240 | 45'938 |
| Charges financières | | -51'797 | -32'462 |
| Résultat d'exploitation avant impôts | | 4'217'043 | 7'075'604 |
| Produits hors exploitation | 8 | 538'419 | 535'066 |
| Charges hors exploitation | 9 | -125'377 | -125'470 |
| Produits exceptionnels, uniques ou hors période | 10 | - | 128'506 |
| Dissolution de provisions | | 38'695 | 84'505 |
| Constitution de provisions | | -265'182 | -205'853 |
| Résultat de l'exercice avant impôts | | 4'403'598 | 7'492'358 |
| Impôts directs | | -366'200 | -830'000 |
| Résultat de l'exercice | | 4'037'398 | 6'662'358 |

Annexe aux comptes annuels

(en francs suisses)

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation. De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33⅓ et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

1.

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2023).

2.**Stocks**

| | 2024 | 2023 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Matières premières | 18'241'304 | 17'840'669 |
| Produits en cours de fabrication | 2'184'559 | 2'010'180 |
| Produits finis | 1'942'599 | 1'251'005 |
| Emballages et accessoires | 845'672 | 918'262 |
| Carburants | 163'104 | 159'281 |
| Autres stocks | 71'689 | - |
| Corrections de valeur | -9'228'752 | -8'629'171 |
| Total stocks | 14'220'175 | 13'550'226 |

3.**Engagements conditionnels et autres engagements**

| | 2024 | 2023 |
|--|------------|------------|
| Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire | 12'346'900 | 12'346'900 |
| Autres engagements d'achats de blés | 1'446'807 | 1'355'747 |

4.**Prêts à des tiers**

| | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Prêts à des tiers avant correction de valeur | 1'028'811 | 396'164 |
| Correction de valeur | -163'170 | -114'808 |
| Total prêts à des tiers | 865'641 | 281'356 |

(en francs suisses)

| 5. Participations | | 2024 | | 2023 | |
|--|-------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | | Capital | Droits de vote | Capital | Droits de vote |
| Raison sociale et forme juridique | Siège social | | | | |
| Bonvita AG | Stein am Rhein/SH | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Gebr. Augsburg AG, Rhonemühle Naters, in Riddes | Riddes/VS | 100% (Indirectement) | 100% (Indirectement) | 100% (Indirectement) | 100% (Indirectement) |
| Geferina SA | Valbroye/VD | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Moulins de Sion SA | Sion/VS | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Protaneo SA | Valbroye/VD | 51% | 51% | 51% | 51% |
| Sopafi SA, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, en liquidation | Sion/VS | 100% | 100% | 100% | 100% |
| Steiner Mühle AG | Lauperswil/BE | 100% | 100% | 100% | 100% |

| 6. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs | | 2024 | | 2023 | |
|---|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | | Nombre | % | Nombre | % |
| Conseil d'Administration et leurs proches | | | | | |
| Amaudruz Céline, Présidente | | 5'408 | 1.64 | 5'403 | 1.64 |
| Schucht Olivier | | 156 | 0.05 | 156 | 0.05 |
| Séquin Emmanuel et famille | | 5'100 | 1.55 | 5'100 | 1.55 |
| Sunier François | | 3'750 | 1.14 | 3'750 | 1.14 |
| Zeller Karl* | | - | - | 5 | 0.00 |
| Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches | | 14'414 | 4.37 | 14'414 | 4.37 |

*M. Karl Zeller n'a pas été réélu lors de l'Assemblée générale du 15.05.2024.

| Direction et leurs proches | | Nombre | % | Nombre | % |
|---|--|----------|----------|-----------|-------------|
| Blaser Jean-Michel* | | - | - | 2 | 0.00 |
| Nänny Tobias** | | - | - | 10 | 0.00 |
| Total des membres de la Direction et leurs proches | | - | - | 12 | 0.00 |

*M. Jean-Michel Blaser n'est plus membre de la Direction au 31.12.2024

**M. Tobias Nänny a quitté la société le 31.03.2024.

| | | | | |
|--|------------|-------------|------------|-------------|
| Collaboratrices et collaborateurs | 292 | 0.09 | 290 | 0.09 |
|--|------------|-------------|------------|-------------|

| 7. Actionnaires détenant plus de 5% des actions | Nombre | 2024 % | Nombre | 2023 % |
|---|---------------|-------------------|---------------|-------------------|
| Northstar Holding SA | 39'751 | 12.05 | 29'700 | 9.00 |
| M. Sturzenegger Ernst | 21'790 | 6.60 | 21'790 | 6.60 |
| Groupe Mutuel Assurances GMA SA | 17'750 | 5.38 | 17'750 | 5.38 |
| M. Minder Marco | 16'700 | 5.06 | - | - |
| Gamma Stawag AG | - | - | 18'743 | 5.68 |
| Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions | 95'991 | 29.09 | 87'983 | 26.66 |

| 8. Produits hors exploitation | 2024 | 2023 |
|---|----------------|----------------|
| Revenus des immeubles de rendement | 538'419 | 535'066 |
| Total des produits hors exploitation | 538'419 | 535'066 |

| 9. Charges hors exploitation | 2024 | 2023 |
|--|----------------|----------------|
| Charges des immeubles de rendement | 125'377 | 125'470 |
| Total des charges hors exploitation | 125'377 | 125'470 |

| 10. Produits exceptionnels, uniques ou hors période | 2024 | 2023 |
|---|-------------|----------------|
| Dissolution provision impôts suite à des taxations définitives d'années antérieures | - | 128'506 |
| Total des produits exceptionnels, uniques ou hors période | - | 128'506 |

| 11. Dissolution nette de réserves latentes | 2024 | 2023 |
|---|-------------|-------------|
| Dissolution nette des réserves latentes | - | 1'781'210 |

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

| | 2024 | 2023 |
|--|-------------------|-------------------|
| Bénéfice au bilan au début de l'exercice | 59'534'195 | 57'821'837 |
| Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale | | |
| – distribution de dividendes | -3'630'000 | -4'950'000 |
| Bénéfice reporté | 55'904'195 | 52'871'837 |
| Bénéfice de l'exercice | 4'037'398 | 6'662'358 |
| Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale | 59'941'593 | 59'534'195 |

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

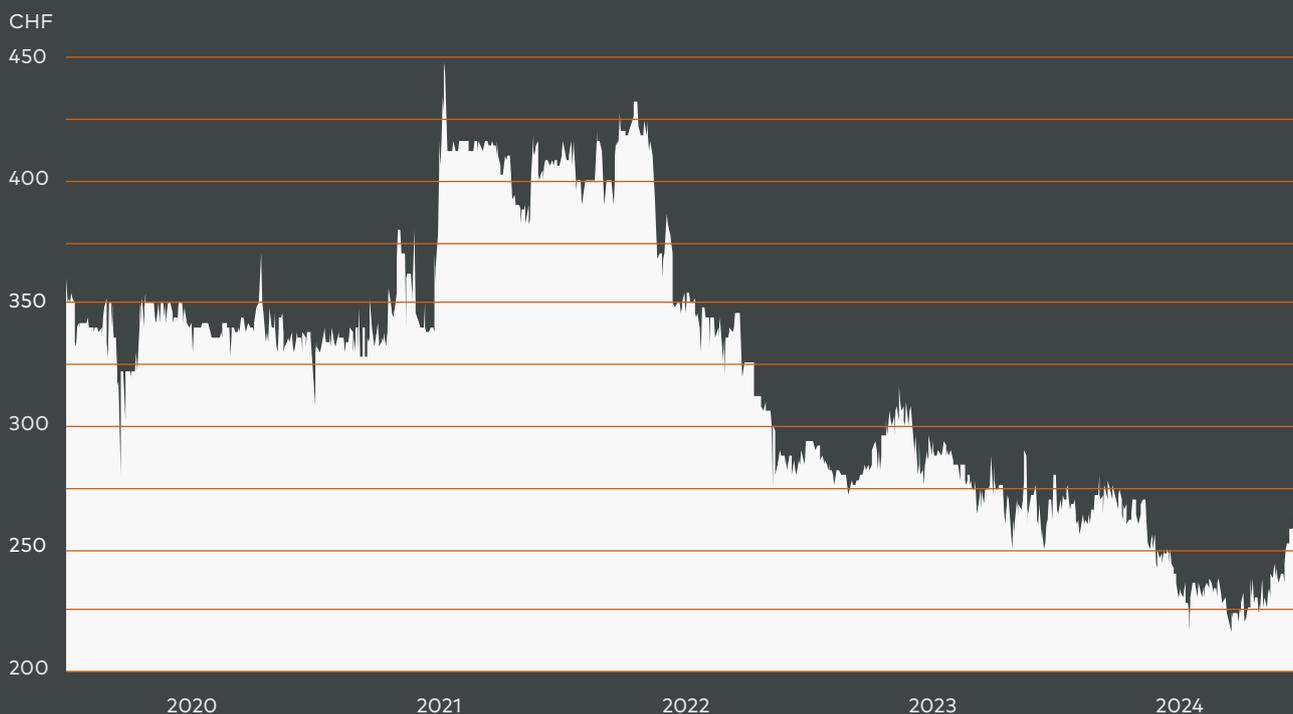
(en francs suisses)

| | 2024 | 2023 |
|--|---|----------------------------------|
| | Proposition du Conseil d'Administration | Décision de l'Assemblée générale |
| Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale | 59'941'593 | 59'534'195 |
| Distribution de dividendes | -3'630'000 | -3'630'000 |
| Report à nouveau | 56'311'593 | 55'904'195 |
| Paiement d'un dividende de CHF 11.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit: | 11.00 | 11.00 |
| – sous déduction de 35% d'impôt anticipé | 3.85 | 3.85 |
| – dividende net pour l'année | 7.15 | 7.15 |

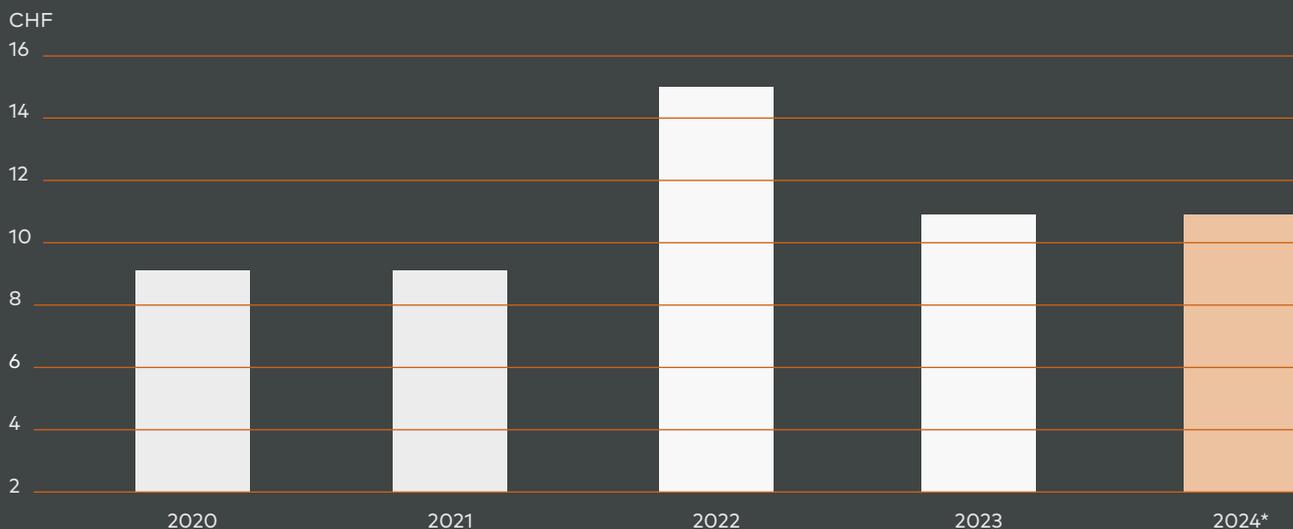
Action-Dividende

2020-2024

Cours de l'action



Dividende



Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Minoteries SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 94 à 101) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

| | |
|--|---|
| Caractère significatif global | KCHF 950 |
| Point de référence | Chiffre d'affaires net |
| Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global | Nous avons choisi le chiffre d'affaires net comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence la plus communément utilisée pour mesurer la performance de la société et elle est généralement reconnue en tant qu'indice de référence. |

Nous avons convenu avec le Comité d'audit de lui rapporter les anomalies supérieures à KCHF 95 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc Secretan
Expert-réviseur agréé,
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Pully, le 26 février 2025

